

## OBSERVATOIRE

3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2022 (DONNÉES AU 30/09/2022)

# Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel



## SYNTHESE

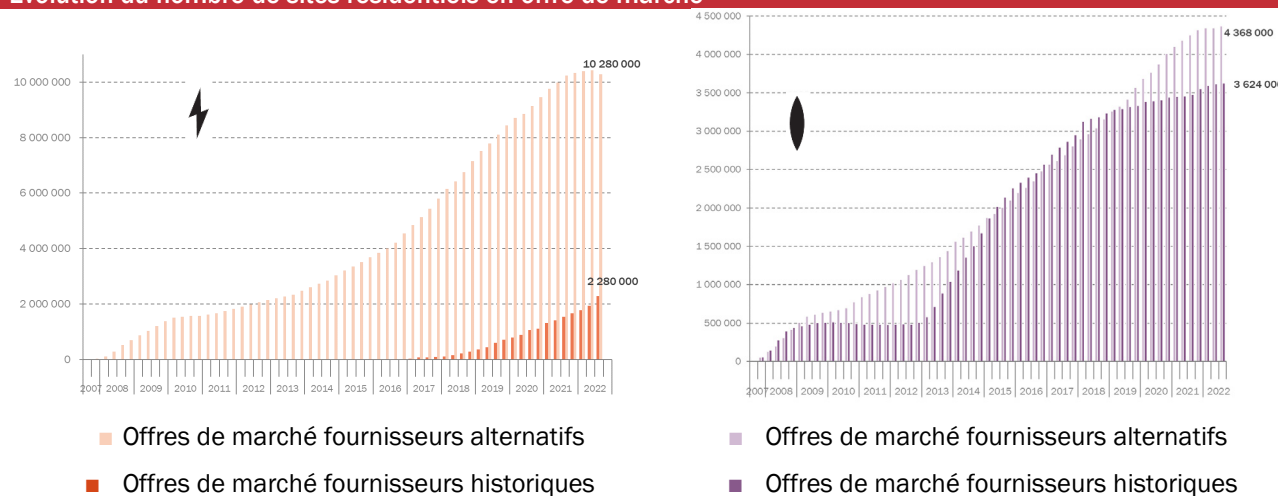
**Clients résidentiels : les conséquences de la crise de l'Énergie continuent de se faire sentir sur le marché de détail. En particulier, c'est la première fois depuis l'ouverture à la concurrence en 2007 que le nombre de clients des fournisseurs alternatifs diminue en électricité**

En électricité, on observe au troisième trimestre de 2022 186 000 clients supplémentaires en offre de marché entre le 30 juin 2022 et le 30 septembre 2022 (contre 204 000 clients supplémentaires en offre de marché au T2 2022) ; cette croissance est nettement inférieure à celle d'avant crise, et résulte du fort développement des offres de marché des fournisseurs historiques, tandis que les fournisseurs alternatifs perdent des clients. En gaz naturel, la croissance des offres de marché reste à un niveau bas avec 32 000 clients supplémentaires qui ont souscrit une offre de marché (contre 20 000 clients au T2 2022 et 70 000 clients au T1 2022).

En électricité, 12,5 millions de sites résidentiels sur un total de 34,0 millions (soit 36,8%) sont en offre de marché au 30 septembre 2022. Les fournisseurs alternatifs perdent 154 000 sites pendant le troisième trimestre (contre un gain de + 46 000 sites durant le deuxième trimestre 2022), pour un total de 10 280 000. Les offres de marché des fournisseurs historiques sont en forte hausse avec 340 000 nouveaux clients au cours du troisième trimestre 2022 (contre 158 000 au deuxième trimestre de 2022), pour un total de 2 280 000. 21 500 000 clients sont au tarif réglementé de vente de l'électricité au 30 septembre 2022, en baisse de 50 000 par rapport au trimestre précédent.

En gaz naturel, 8,0 millions de sites sur un total de 10,6 millions (soit 75,3%) sont en offre de marché au 30 septembre 2022. Les fournisseurs alternatifs gagnent 25 000 clients au cours du troisième trimestre 2022 (contre une perte de 1 000 sites au deuxième trimestre 2022), pour un total de 4 368 000. Les fournisseurs historiques gagnent 7 000 clients en offre de marché au troisième trimestre 2022, (contre 21 000 au T2 2022 et 44 000 au T1 2022), pour un total de 3 624 000. 2 617 000 clients sont au tarif réglementé de vente du gaz au 30 septembre 2022, en baisse de 80 000 par rapport au trimestre précédent.

### Evolution du nombre de sites résidentiels en offre de marché



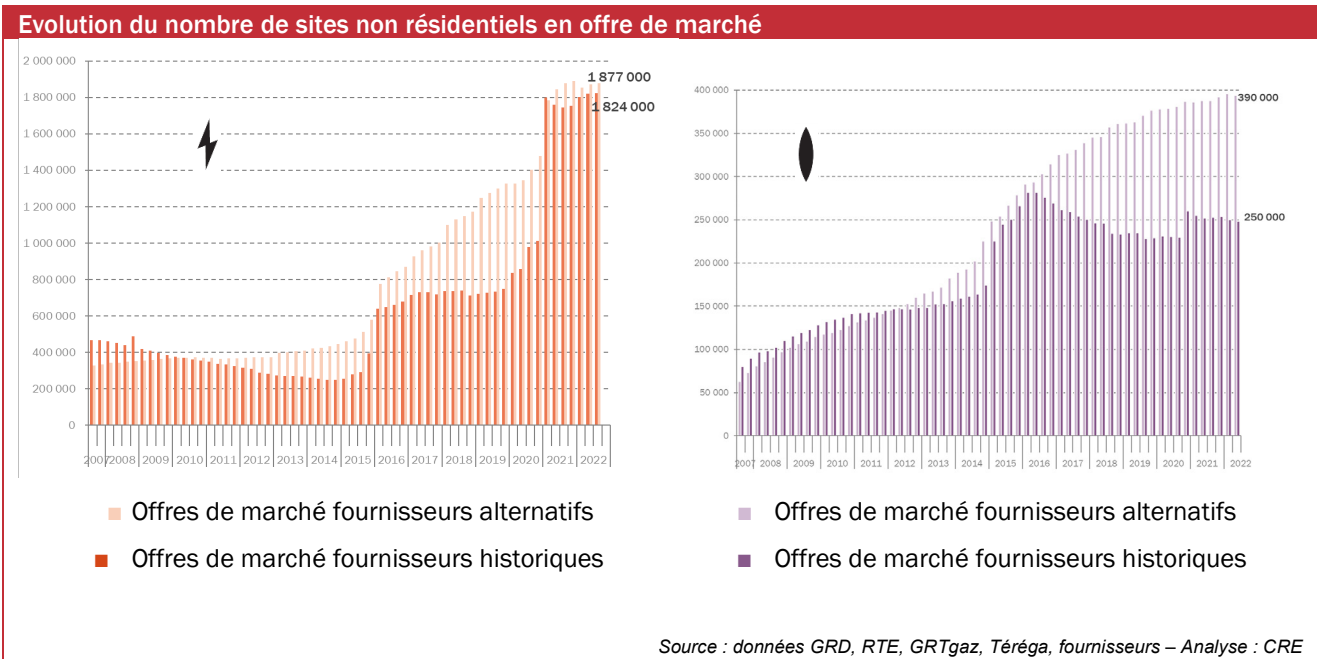
Source : données GRD, RTE, GRTgaz, Téréga, fournisseurs – Analyse : CRE

**Clients non résidentiels : les évolutions sont faibles au troisième trimestre 2022, tant en électricité qu'en gaz**

En électricité, 3,7 millions de sites sur un total de 5,2 millions sont en offre de marché au 30 septembre 2022, (soit 70,7%), dont 10 000 sites supplémentaires au cours du troisième trimestre (+32 000 au cours du T2 2022), avec 51% des sites chez les fournisseurs alternatifs et 49% chez les fournisseurs historiques. Les fournisseurs alternatifs ont gagné 6 000 sites au troisième trimestre 2022 (+ 16 000 sites au T2 2022). Les fournisseurs historiques ont gagné 4 000 sites au troisième trimestre de 2022 (+ 16 000 sites au T2 2022). 1 535 000 clients non résidentiels sont au tarif réglementé de vente de l'électricité au 30 septembre 2022, en hausse de 2 000 par rapport au trimestre précédent.

En gaz naturel, 640 000 sites sur un total de 653 000 sont en offre de marché (soit 98%<sup>1</sup>) au 30 septembre 2022, avec 61% des sites chez les fournisseurs alternatifs et 39% chez les fournisseurs historiques. Les fournisseurs alternatifs ont perdu 4 000 sites en offre de marché au cours du troisième trimestre de 2022 (après une perte de 2 000 sites au T2 2022). Les fournisseurs historiques ont gagné 2 000 sites sur le trimestre (après une perte de 2 000 sites au T2 2022).

<sup>1</sup> Les clients encore éligibles au TRVG, et ici considérés comme non résidentiels, sont les propriétaires et copropriétaires d'un immeuble à usage principal d'habitation consommant moins de 150 000 kilowattheures par an



**Comparatif des offres de marché par rapport aux offres au tarif réglementé au 30 juin 2022**

Sur le marché de l’électricité, le prix de l’offre de marché avec prix variable la moins chère proposée à Paris était inférieur de 3 % au tarif réglementé de vente TTC, pour un client moyen au tarif base 6 kVA consommant 2,4 MWh/an.

Sur le marché du gaz, le prix de l’offre de marché avec prix variable la moins chère proposée à Paris était inférieur de 3 % au tarif réglementé de vente TTC, pour un client type consommant 14 MWh/an (B1 Chauffage au gaz).

## **INTRODUCTION**

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE ([www.cre.fr](http://www.cre.fr)).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Une adresse électronique [surveillance.detail@cre.fr](mailto:surveillance.detail@cre.fr) est à la disposition des acteurs de marché et des consommateurs afin de faire remonter des informations relatives au fonctionnement des marchés de détail aux services de la CRE.

### Open Data



Les données publiées dans les observatoires des marchés de détail sont disponibles sur la page Open Data de la CRE.

# SOMMAIRE

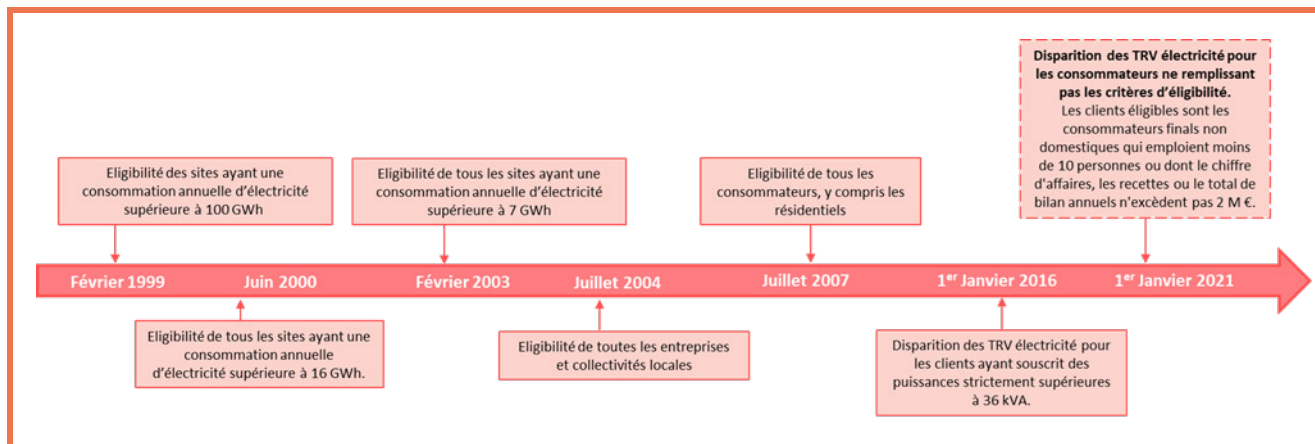
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ.....</b>	<b>8</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF.....</b>	<b>9</b>
<b>3. ÉTAT DES LIEUX.....</b>	<b>10</b>
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	10
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ.....	11
3.3. PARTS DE MARCHÉ.....	12
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	13
3.5. DONNÉES SUR LE DISPOSITIF ARENH.....	14
3.6. FOURNISSEURS ACTIFS D'ÉLECTRICITÉ.....	15
<b>4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....</b>	<b>18</b>
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	18
4.2. VENTES BRUTES SUR LES MOIS ÉCOULÉS.....	19
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (TAUX DE SWITCH).....	22
<b>5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ.....</b>	<b>23</b>
5.1. POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	23
5.2. ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	24
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	26
5.4. COMPARAISON DES OFFRES.....	27
<b>PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ.....</b>	<b>32</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>32</b>
<b>2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF.....</b>	<b>33</b>
<b>3. ÉTAT DES LIEUX.....</b>	<b>34</b>
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	34
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ.....	35
3.3. PARTS DE MARCHÉ.....	36
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	37
3.5. FOURNISSEURS DE GAZ NATUREL ACTIFS AU 30 SEPTEMBRE 2022.....	38
<b>4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....</b>	<b>41</b>
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	41
4.2. VENTES BRUTES DES TRIMESTRES ÉCOULÉS.....	41
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEURS (TAUX DE SWITCH).....	45
<b>5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....</b>	<b>46</b>
5.1. POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ENGIE.....	46
5.2. ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	48
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE DE GAZ NATUREL AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	50
5.4. COMPARAISON DES OFFRES.....	51
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>56</b>
<b>GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ.....</b>	<b>56</b>

<b>GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE .....</b>	<b>56</b>
<b>GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DU GAZ .....</b>	<b>57</b>
<b>INDEX DES FIGURES .....</b>	<b>58</b>
<b>INDEX DES TABLEAUX .....</b>	<b>59</b>

## PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

### 1. INTRODUCTION

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 30 septembre 2022, 40 millions de sites, soit environ 435 TWh de consommation annuelle d'électricité. Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés de vente (TRV), proposés uniquement par des fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS, Strasbourg Électricité Réseaux, GreenAlp, réséda, SICAE de l'Oise, Géredis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

Afin de tenir compte de l'évolution du marché et d'en améliorer ses indicateurs, la CRE a modifié depuis son observatoire du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 la méthodologie de calcul des parts de marché des fournisseurs par rapport aux publications antérieures :

1) Les activités commerciales d'un fournisseur historique sont distinguées selon qu'elles ont lieu sur sa zone de desserte historique ou non.

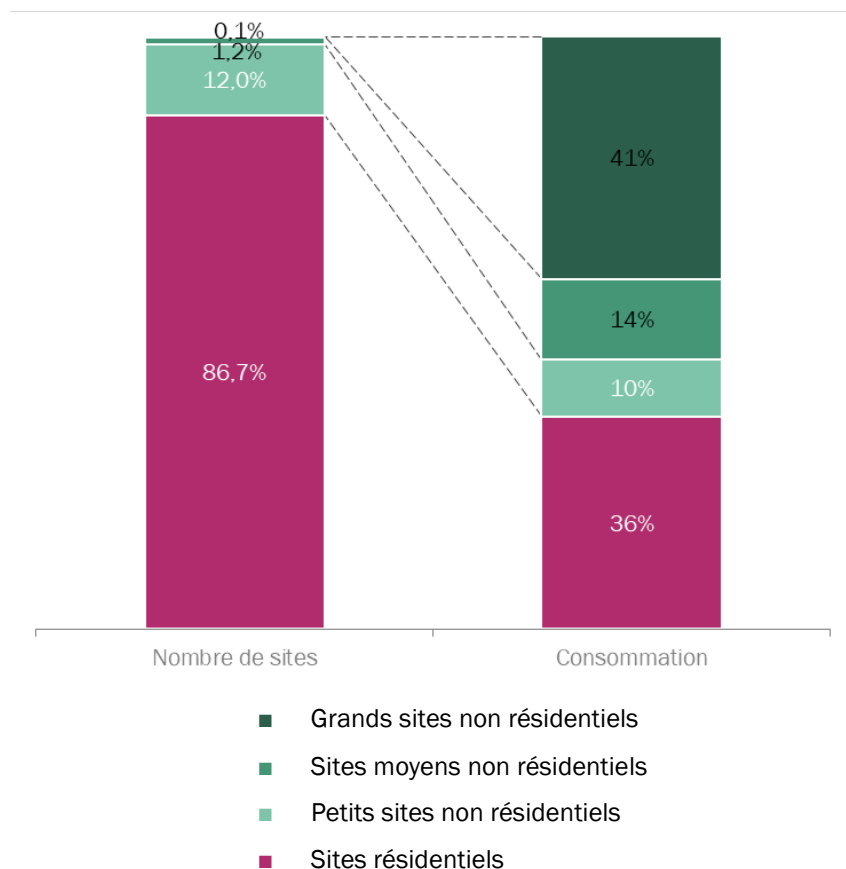
2) Les parts de marché des filiales sont fusionnées avec celles de leur société mère (actionnariat supérieur à 50%). Par extension, les offres de marché d'une filiale d'un fournisseur historique sont distinguées selon qu'elles sont rattachées à la zone de desserte historique de sa maison-mère et hors de cette zone.

L'application d'une telle méthodologie permet de mieux caractériser les positions dominantes des fournisseurs en tenant compte de leur image de marque et de leurs stratégies commerciales.



## 2. LES SEGMENTS DE CLIENTELE ET LEUR POIDS RESPECTIF

Figure 1 : Typologie des sites en électricité



Source : données GRD, RTE, fournisseurs – Analyse : CRE

Le marché se divise en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36 et 250 kW. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

### 3. ETAT DES LIEUX

#### 3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
Nombre total de sites	34 060 000	33 924 000	5 236 000	5 224 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	12 560 000	12 374 000	3 701 000	3 691 000
▶ Fournisseurs historiques	2 280 000	1 940 000	1 824 000	1 820 000
▶ Fournisseurs alternatifs	10 280 000	10 434 000	1 877 000	1 871 000
Sites au tarif réglementé	21 500 000	21 550 000	1 535 000	1 533 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	30,2%	30,8%	35,8%	35,8%

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée

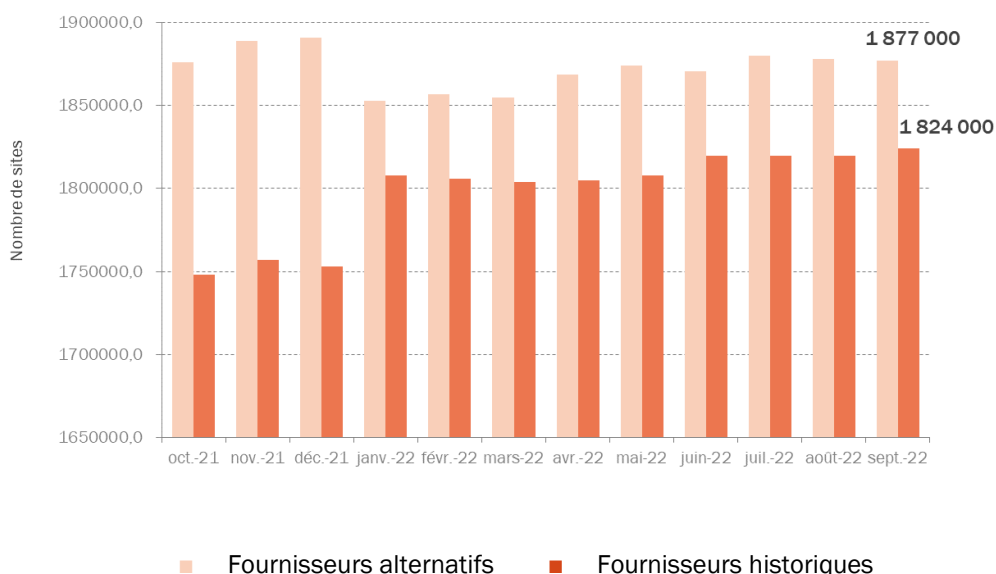
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
Consommation totale des sites	153,0 TWh	154,3 TWh	274,2 TWh	270,2 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	53,1 TWh	52,6 TWh	262,3 TWh	258,4 TWh
▶ Fournisseurs historiques	10,62 TWh	9,10 TWh	116,8 TWh	114,4 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	42,5 TWh	43,5 TWh	145,5 TWh	143,9 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	100,6 TWh	101,7 TWh	11,9 TWh	11,9 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	27,6%	28,2%	53,1%	53,3%

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

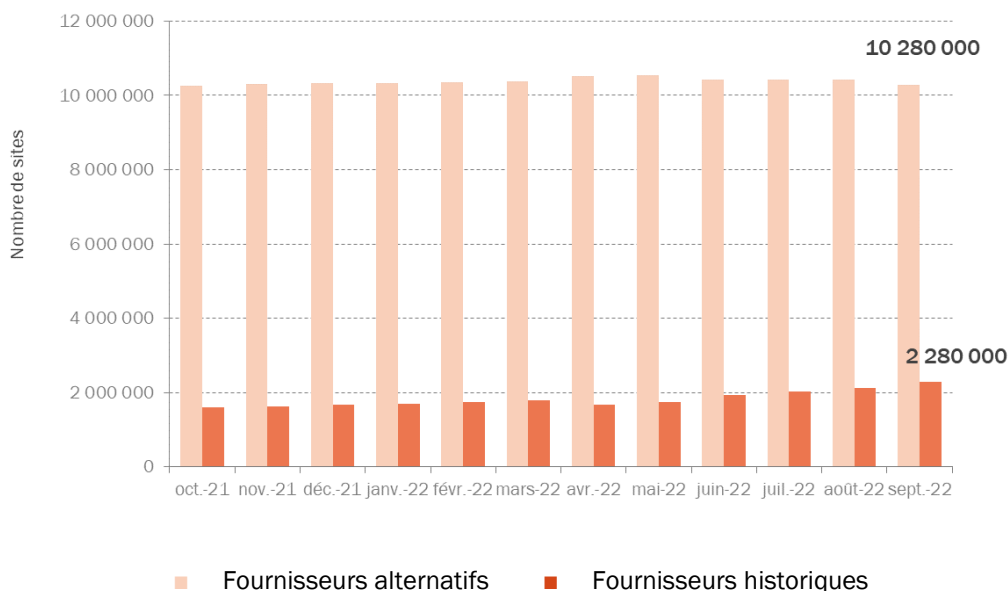
**3.2. Evolution du nombre de sites en offre de marché**

**Figure 2 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 3 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché**

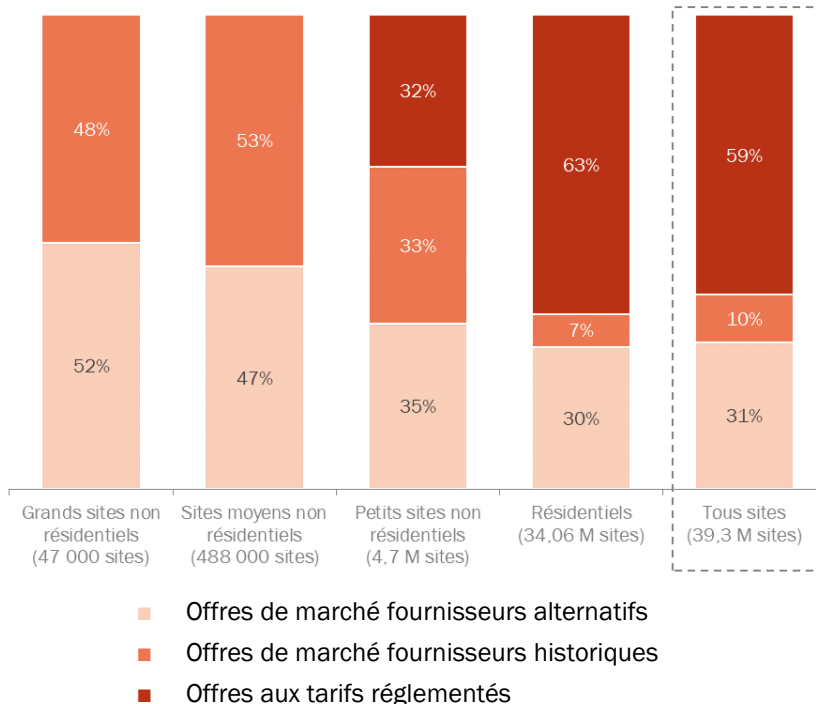


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2022, 16 261 000 sites sur un total de 39 296 000, ont choisi une offre de marché, dont 12 157 000 auprès d'un fournisseur alternatif. Le reste, soit 23 035 000 sites sont au tarif réglementé de vente.

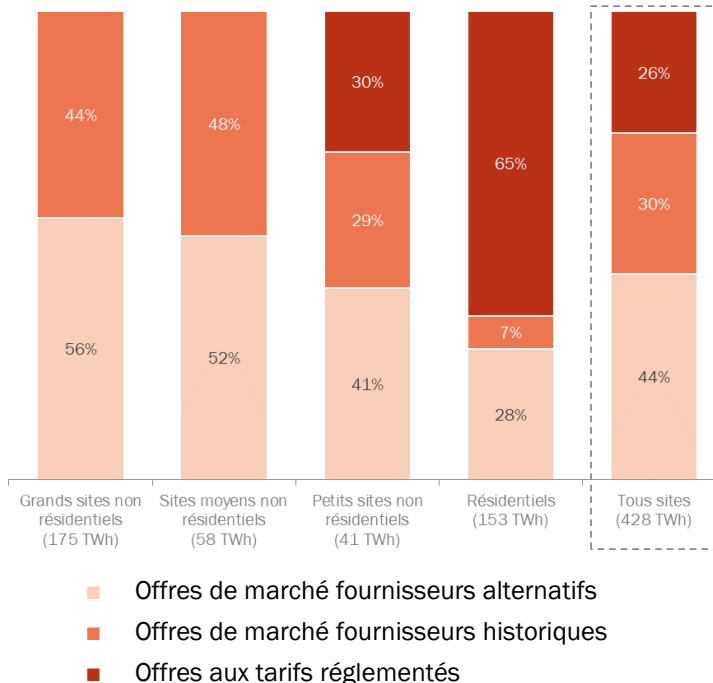
**3.3. Parts de marché**

**Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 30 septembre 2022**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 septembre 2022**



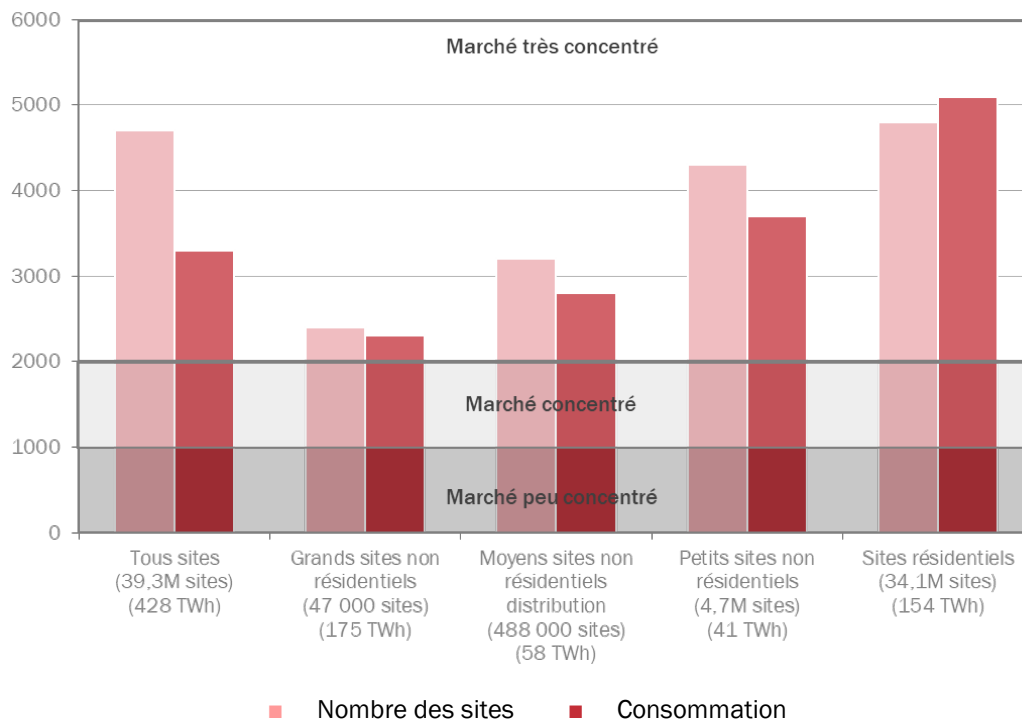
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2022, environ 74% de la consommation est fournie par des offres de marché (environ 41% des sites), dont 44% auprès d'un fournisseur alternatif (31% des sites).

### 3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>2</sup> en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 septembre 2022.

Figure 6 : Indice HHI par segment de marché



Source : GRD, RTE – Analyse : CRE

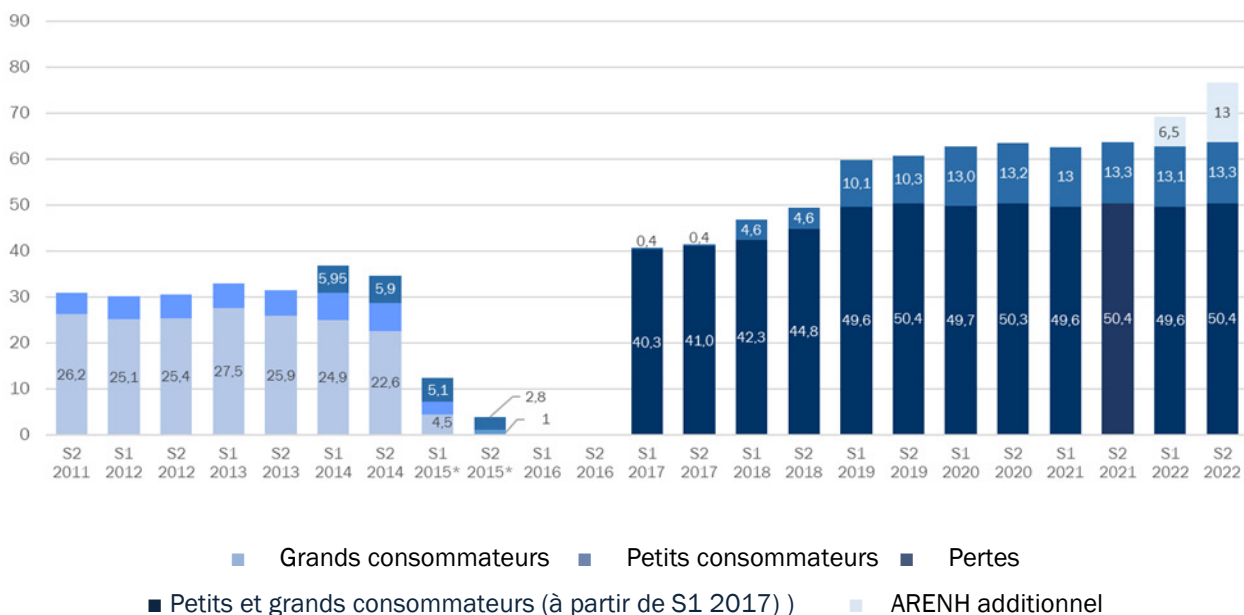
<sup>2</sup> L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

**3.5. Données sur le dispositif ARENH**

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs (catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le produit livré est plat pour l'ensemble des consommateurs.

**Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur**



Source : CRE

Conformément à l'article L. 366-5 du code de l'énergie, la CRE publie sur son site la liste des fournisseurs (120 au total représentant 81 groupes différents) ayant signé un accord-cadre avec Électricité de France :

<https://www.cre.fr/media/Fichiers/marches/consulter-la-liste-des-fournisseurs>

## 3.6. Fournisseurs actifs d'électricité

Tableau 3 : Liste des fournisseurs nationaux d'électricité enregistrés sur le site energie-info<sup>3</sup> et actifs<sup>4</sup> au 30 septembre 2022<sup>5</sup>

Fournisseurs Marques commerciales	Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
Fournisseurs alternatifs d'électricité				
Alpiq Energie France		●	●	●
Antargaz			●	●
Alterna		●	●	●
Axpo		●		
Dyneff			●	●
Edenkia		●	●	
EDSB l'agence		●	●	●
EkWateur			●	●
Elecociété			●	●
Elmy		●	●	●
Electricité de Provence			●	●
Electricité de Savoie		●	●	●
Enalp		●	●	
Enercoop		●	●	●
Energie d'ici		●	●	●
Energies du Santerre		●	●	●
Energem		●	●	●
Engie		●	●	●

<sup>3</sup> Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs.<sup>4</sup> Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il a au moins un site en contrat unique ;
- il est responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
- il est responsable d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

<sup>5</sup> A cette date, la majorité des fournisseurs présents sur cette liste ne proposent pas d'offres à la souscription.

# OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL TROISIEME TRIMESTRE 2022











Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

Fournisseurs Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
ENI				●	●
Enovos		●	●		
Gaz de Bordeaux				●	●
Gazena		●	●	●	
Gazel Energie		●	●		
Gaz Européen		●	●		
GEG Source d'Energies		●	●	●	●
Green Yellow Pro		●	●	●	
La belleénergie					●
Hydronext		●	●		
Iberdrola				●	●
Ilek				●	●
JPME				●	●
Lucia		●	●	●	●
LLUM		●	●	●	
MEGA Energie				●	●
Mint Energie				●	●
Ohm Energie		●	●	●	●
Ovo Energy					●
Plum					●
Proxelia		●	●	●	●
Selfee		●	●		
Sélia		●	●	●	●



## OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL TROISIEME TRIMESTRE 2022

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

Fournisseurs Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
Solvay Energy Services		●	●		
SoWee					●
Total Energies		●	●	●	●
Urban Solar Energy		●	●	●	●
Valoris		●			
Vattenfall		●	●	●	●
Volterres		●			
Wekiwi				●	●
Fournisseurs historiques d'électricité					
EDF		●	●	●	●
Gedia		●	●	●	●
Synelva		●	●	●	●
Primeo Energie (ex EBM Energie)		●	●		

Sources : GRD, RTE, énergie-info – Analyse : CRE

Le tableau recense les fournisseurs qui, au dernier jour du trimestre de l'observatoire et pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)<sup>6</sup> ;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes de France métropolitaine raccordées au réseau de l'électricité (hors Corse) ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils remplissent l'une de ces conditions :
  - avoir au moins un site en contrat unique ;
  - être responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
  - être responsable d'équilibre et avoir livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

<sup>6</sup> Mis en ligne en septembre 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) est développé par le médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la CRE, la DGCCRF et la DGEC.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90 % des communes ne sont pas cités.

Au 30 septembre 2022, un peu plus de 100 fournisseurs non nationaux d'électricité sont actifs sur le territoire, dont les fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution). Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

## 4. ANALYSE EN DYNAMIQUE

### 4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

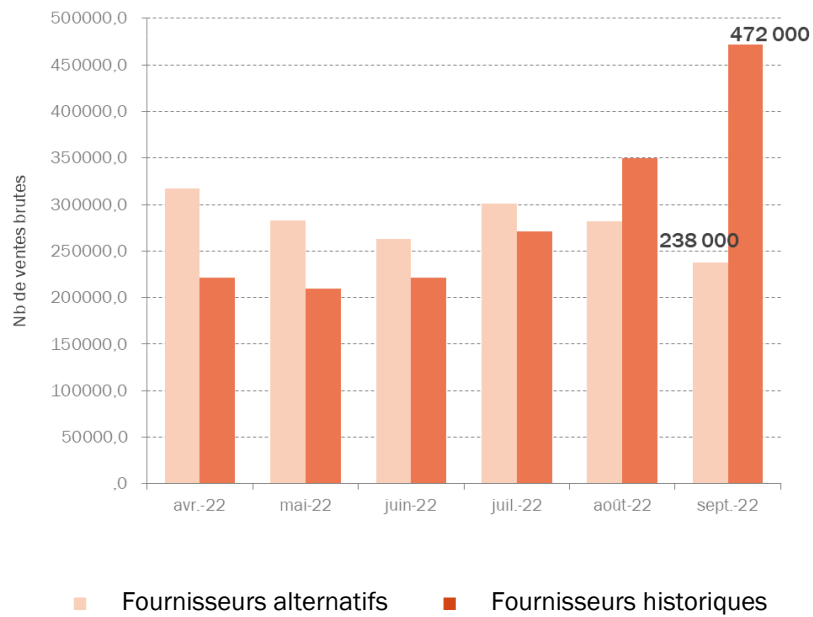
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T3 2022	T2 2022	T3 2022	T2 2022
Ventes brutes totales	<b>1 915 000</b>	1 516 000	<b>145 000</b>	156 000
▶ Fournisseurs historiques	<b>1 094 000</b>	652 000	<b>84 000</b>	81 000
▶ Fournisseurs alternatifs	<b>821 000</b>	864 000	<b>61 000</b>	75 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	<b>42,9%</b>	57,0%	<b>42,1%</b>	48,1%

*Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.*

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

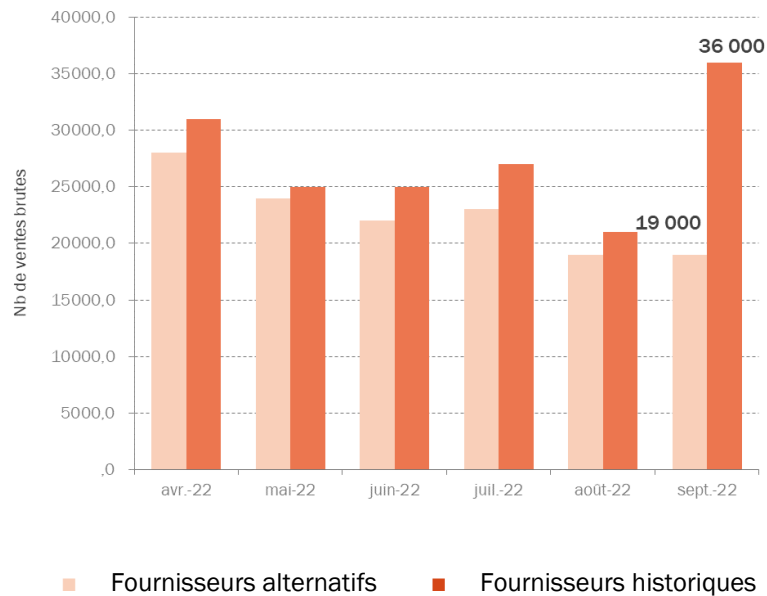
**4.2. Ventes brutes sur les mois écoulés**

**Figure 8 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel**



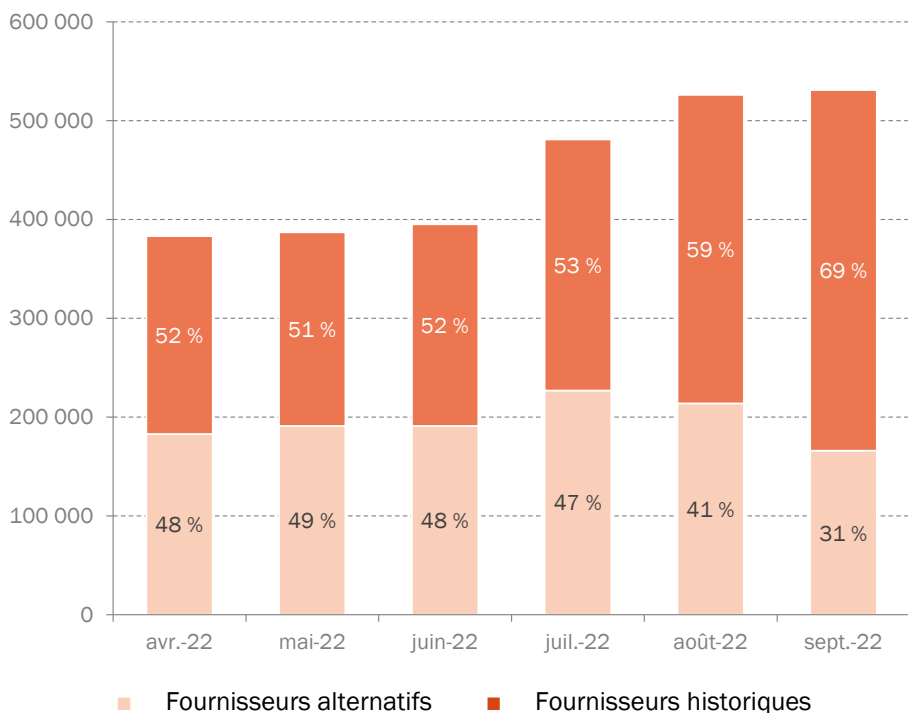
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 9 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel**



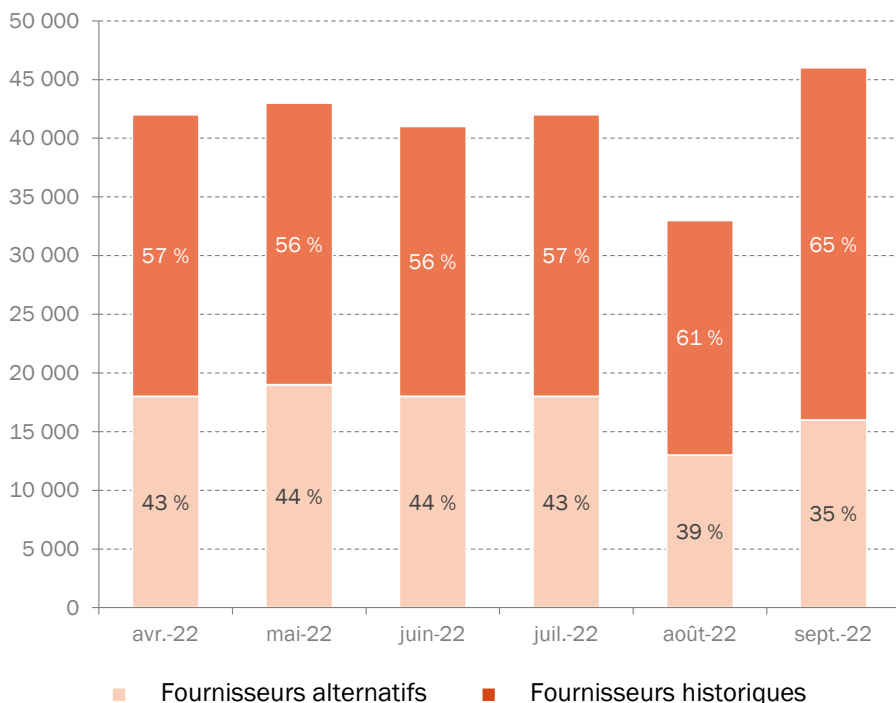
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 10 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel**



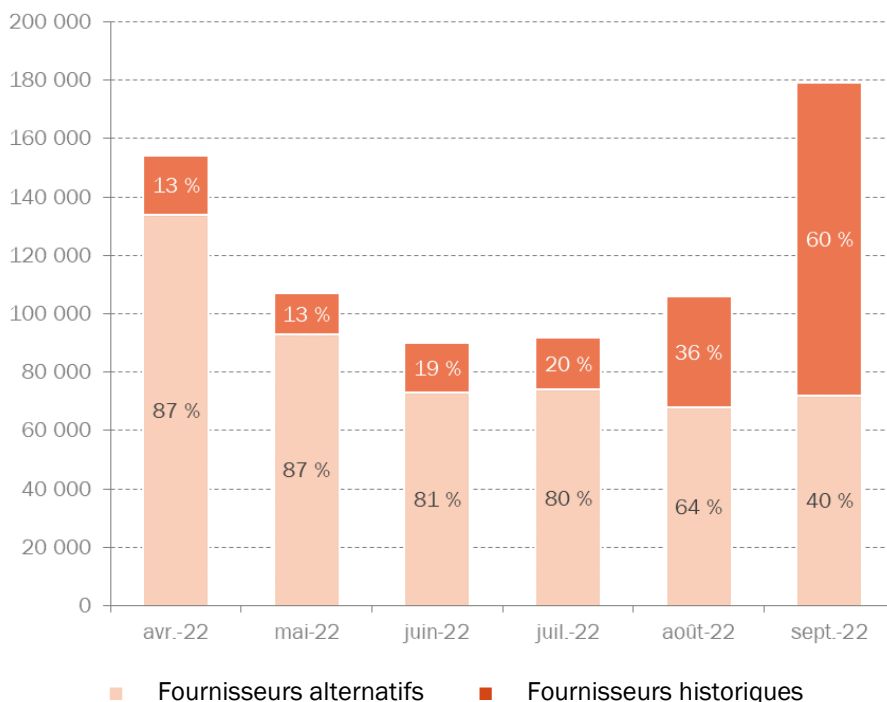
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment non résidentiel**



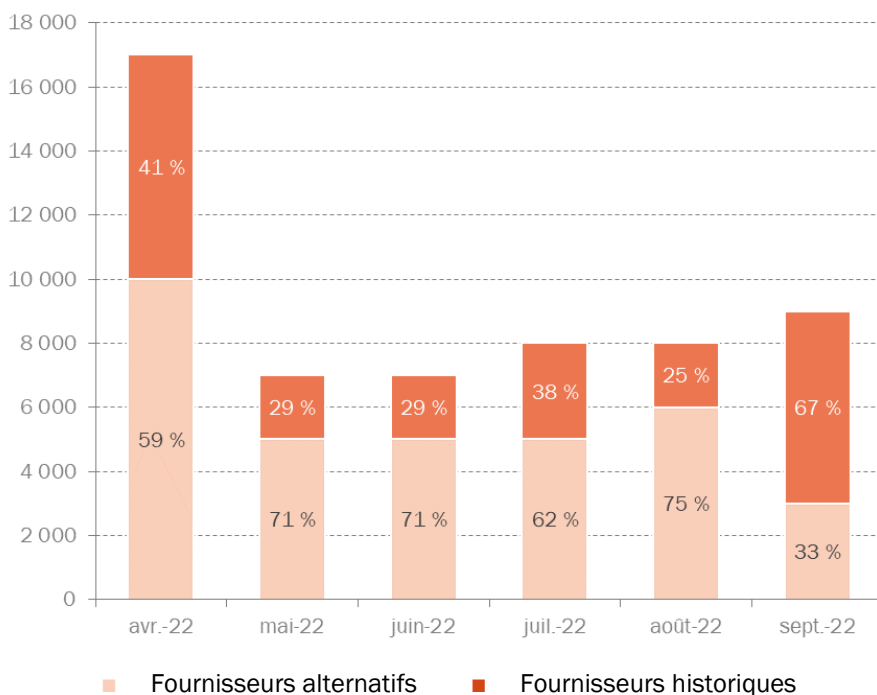
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 11 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 12 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

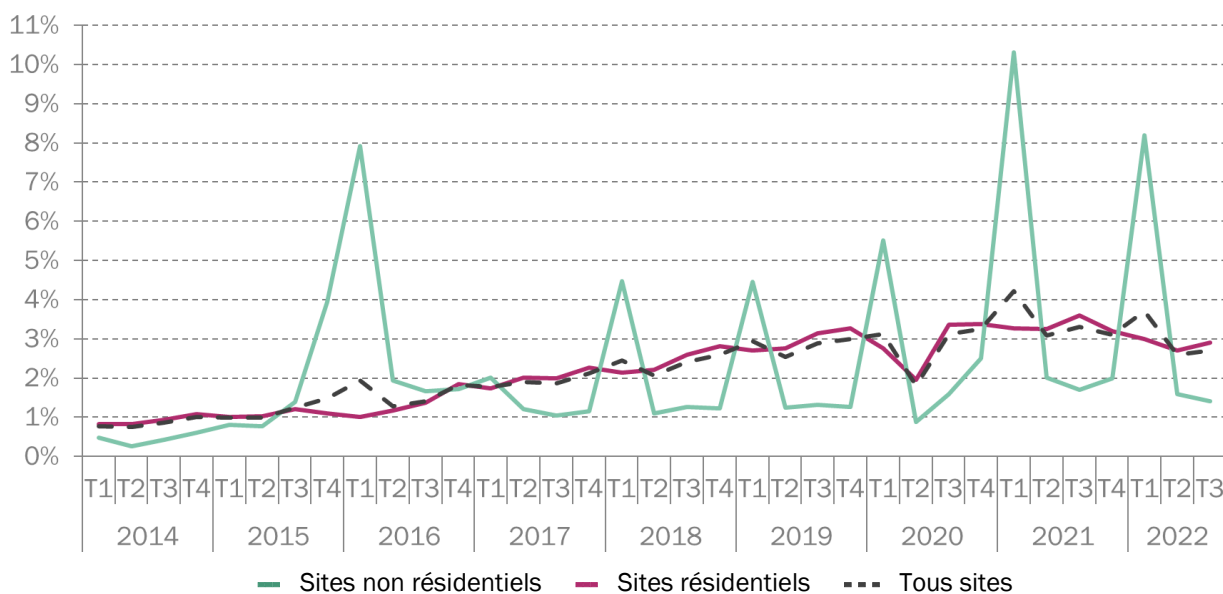
### 4.3. Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

#### Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
  - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
  - Des mises en service de nouveaux sites
    - Chez les fournisseurs alternatifs
    - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 13 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

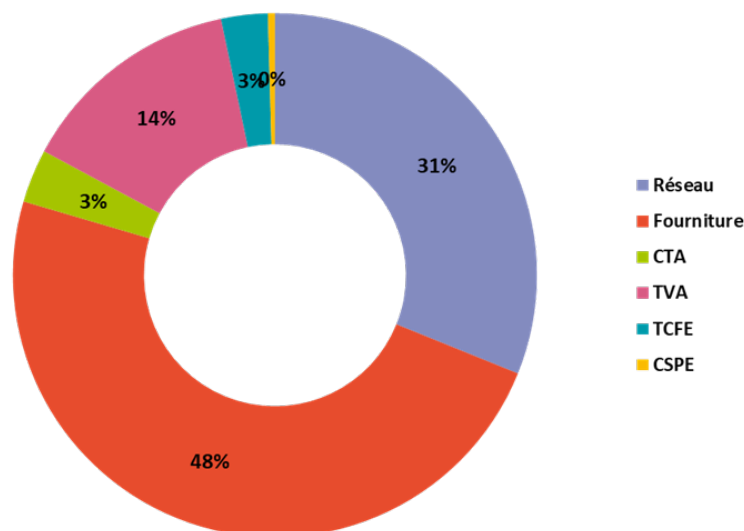
Exemple de lecture : au cours du troisième trimestre 2022, 2,9% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

## 5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

### 5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente

Figure 14 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 30 septembre 2022



Source : Analyse CRE

#### Définitions

**Client type** : client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat).

**Réseau** : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 6 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur depuis le 1er août 2021.

**Fourniture** : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité.

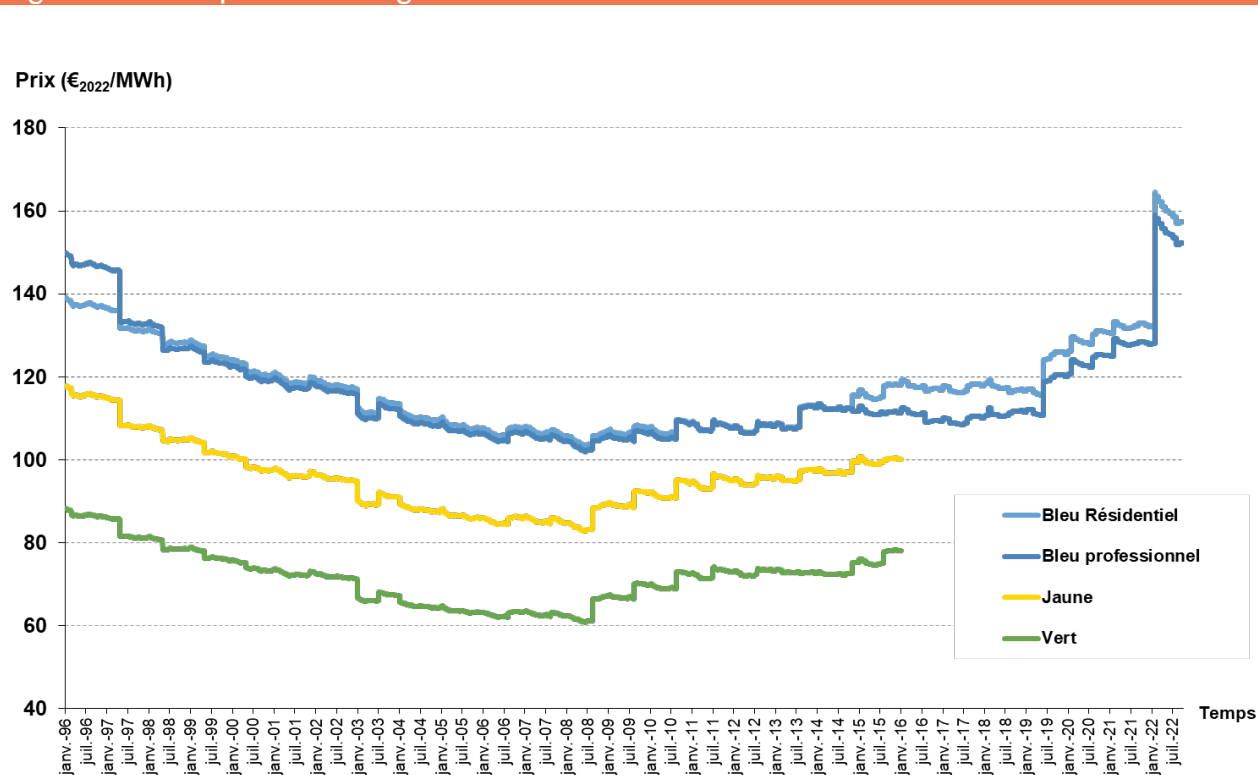
**CTA** : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

**TCFE** : Les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) sont définies par chaque commune. Ces taxes sont payées par tous les consommateurs d'électricité dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA. Depuis le 1er janvier 2021, les TCFE n'intègrent désormais plus que la taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE), la taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE) ayant été intégrée à la CSPE/TICFE.

**CSPE** : La Contribution au service public de l'énergie (CSPE), nommée également Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), est perçue pour le compte des Douanes et intégrée en tant que recette au budget de l'État. Son taux plein s'élève à 25.82€/MWh depuis le 1er janvier 2022. Pour limiter la hausse des prix, le gouvernement a choisi d'appliquer le taux minimal soit 1€/MWh pour l'année 2022.

## 5.2. Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 15 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2022



Source : Analyse CRE

Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
15 août 2010*	+3,0 %	+4,0 %	+4,5 %	+5,5 %
1 <sup>er</sup> juillet 2011		+1,7 %	+3,2 %	+3,2 %
23 juillet 2012		+2,0 %	+2,0 %	+2 %
1 <sup>er</sup> août 2013*		+5,0 %	+2,7 %	+0,0 %
1 <sup>er</sup> novembre 2014*	+2,5 %	-0,7 %	+2,5 %	+3,7 %
1 <sup>er</sup> août 2015	+2,5 %	+0,0 %	+0,9 %	+4,0 %
1 <sup>er</sup> août 2016*	-0,5 %	-1,5 %		
1 <sup>er</sup> août 2017 *	+1,7%	+1,7%		
1 <sup>er</sup> février 2018	+0,7%	+1,6%		



## OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL TROISIEME TRIMESTRE 2022

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

1 <sup>er</sup> août 2018	- 0,5 %	+1,1%	
1 <sup>er</sup> juin 2019	+7,7 %	+7,7 %	
1 <sup>er</sup> août 2019	+ 1,49 %	+ 1,34%	
1 <sup>er</sup> février 2020	+ 3,00 %	+ 3,10 %	
1 <sup>er</sup> août 2020	+ 1,82 %	+ 1,81 %	
1 <sup>er</sup> février 2021	+ 1,93 %	+ 3,23 %	
1 <sup>er</sup> août 2021	+ 0,48%	+ 0,38%	
1 <sup>er</sup> février 2022	+ 24,29%**	+ 23,64%**	

*\*Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure*

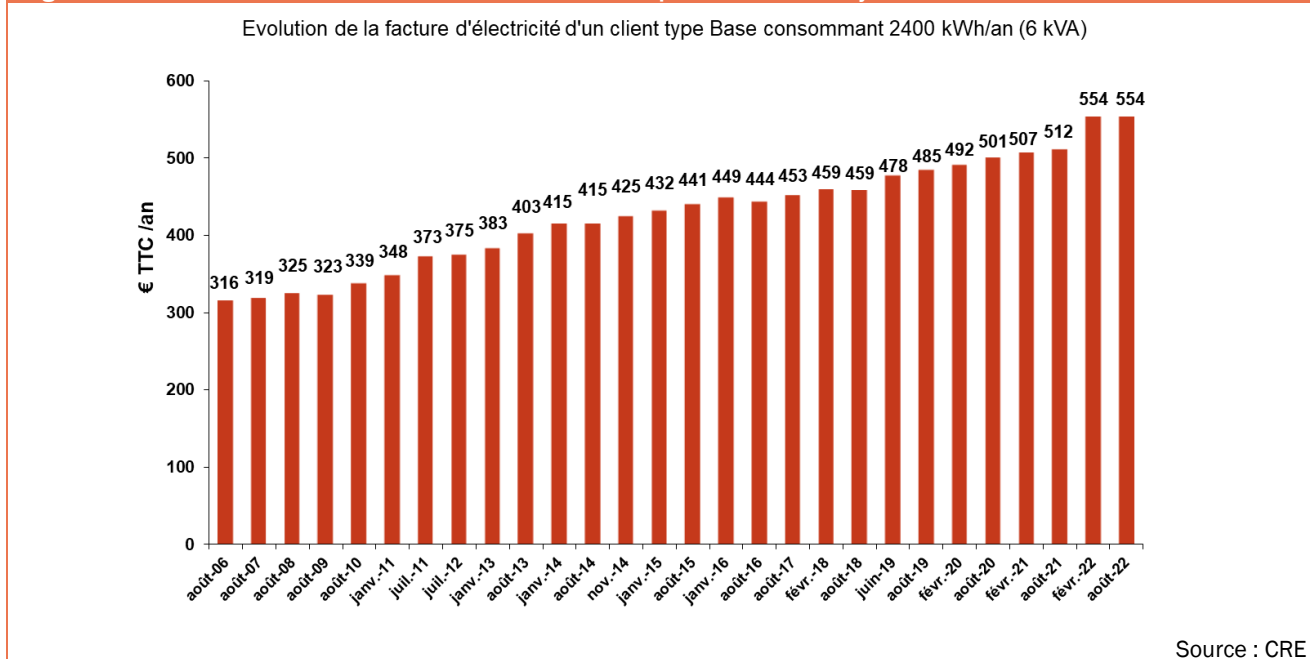
*\*\*L'évolution des TRVE HT après gel pour les clients résidentiels et pour les clients non résidentiels. Avec l'application du bouclier tarifaire, l'évolution TTC résultante est bien de 4%.*

Source : CRE

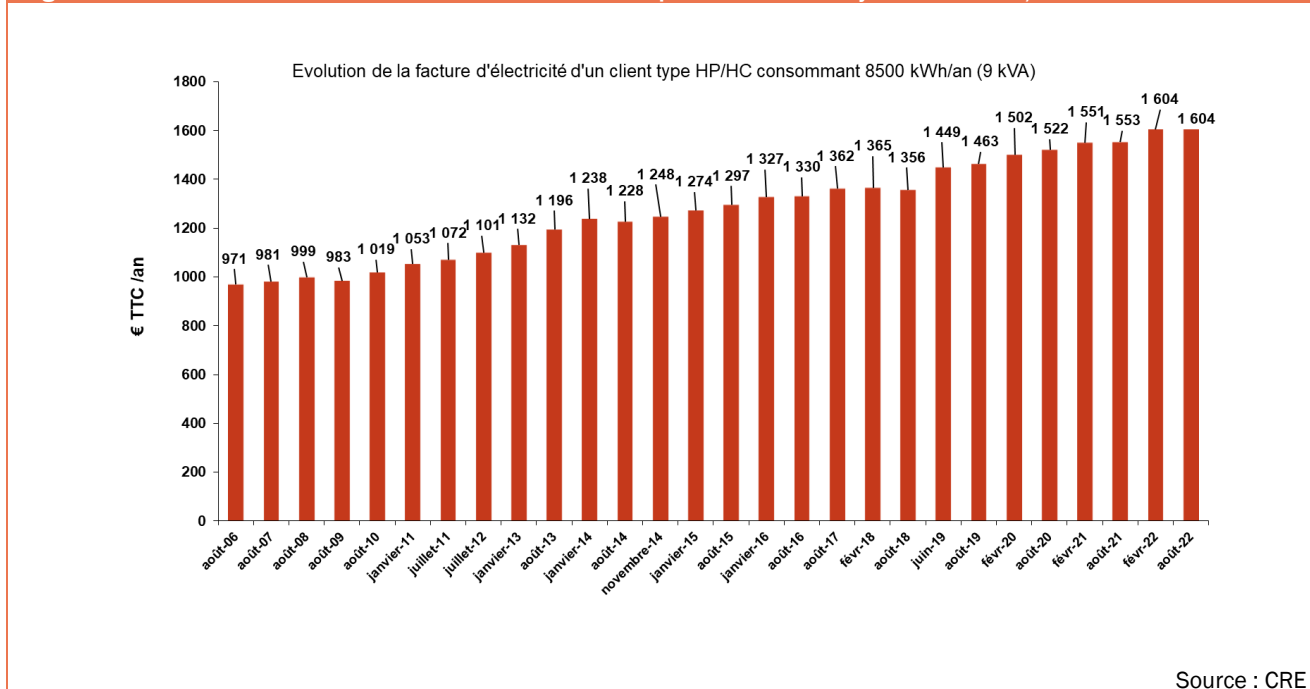
### 5.3. Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 kWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 kWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales et la TVA<sup>7</sup>.

**Figure 16 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA**



**Figure 17 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA**



<sup>7</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2011, les taxes locales ont été établies sur la base du maximum réglementaire prévu.

### 5.4. Comparaison des offres

De multiples types d'offres existent sur le marché, parmi elles :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché :
  - les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits (prix spot, ARENH, etc...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.
  - Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres rendent constants les prix du kWh et de l'abonnement hors taxes pendant la durée contractuelle.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 30 septembre 2022 pour deux types de clients situés à Paris :

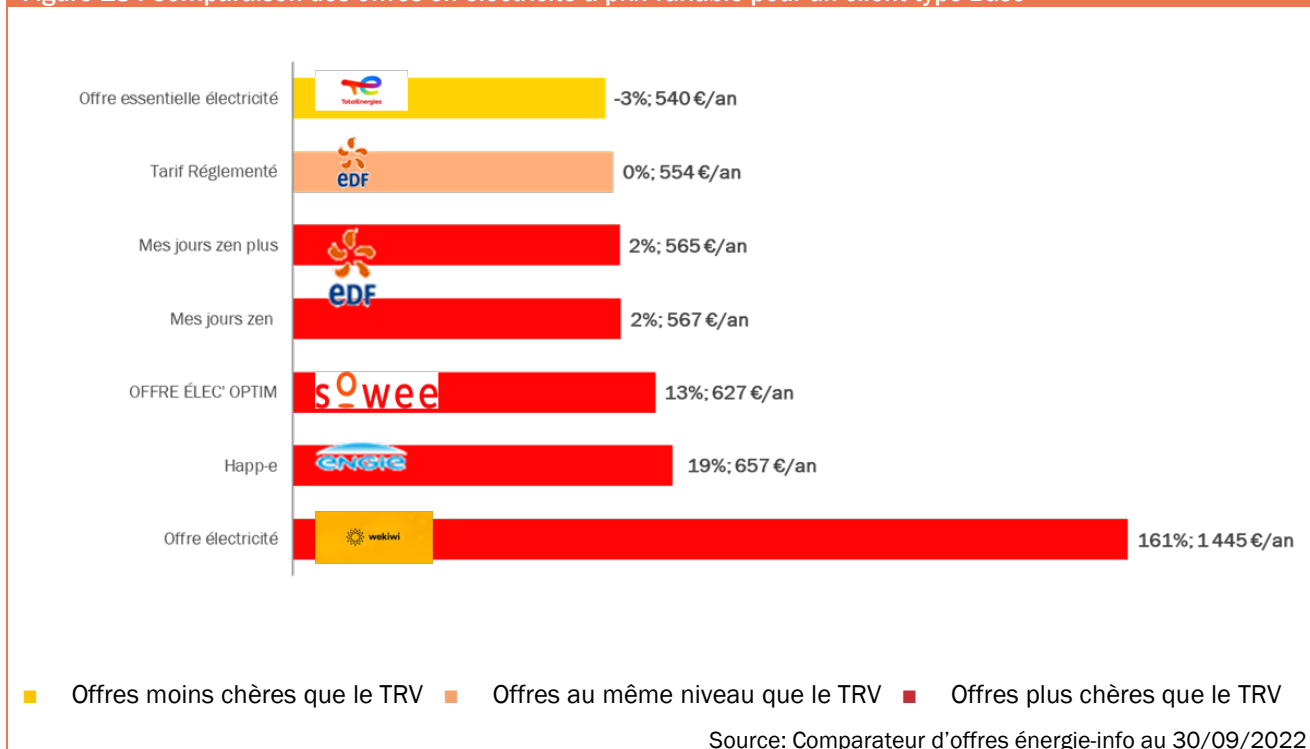
- un client en option Base consommant 2 400 kWh ;
- un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

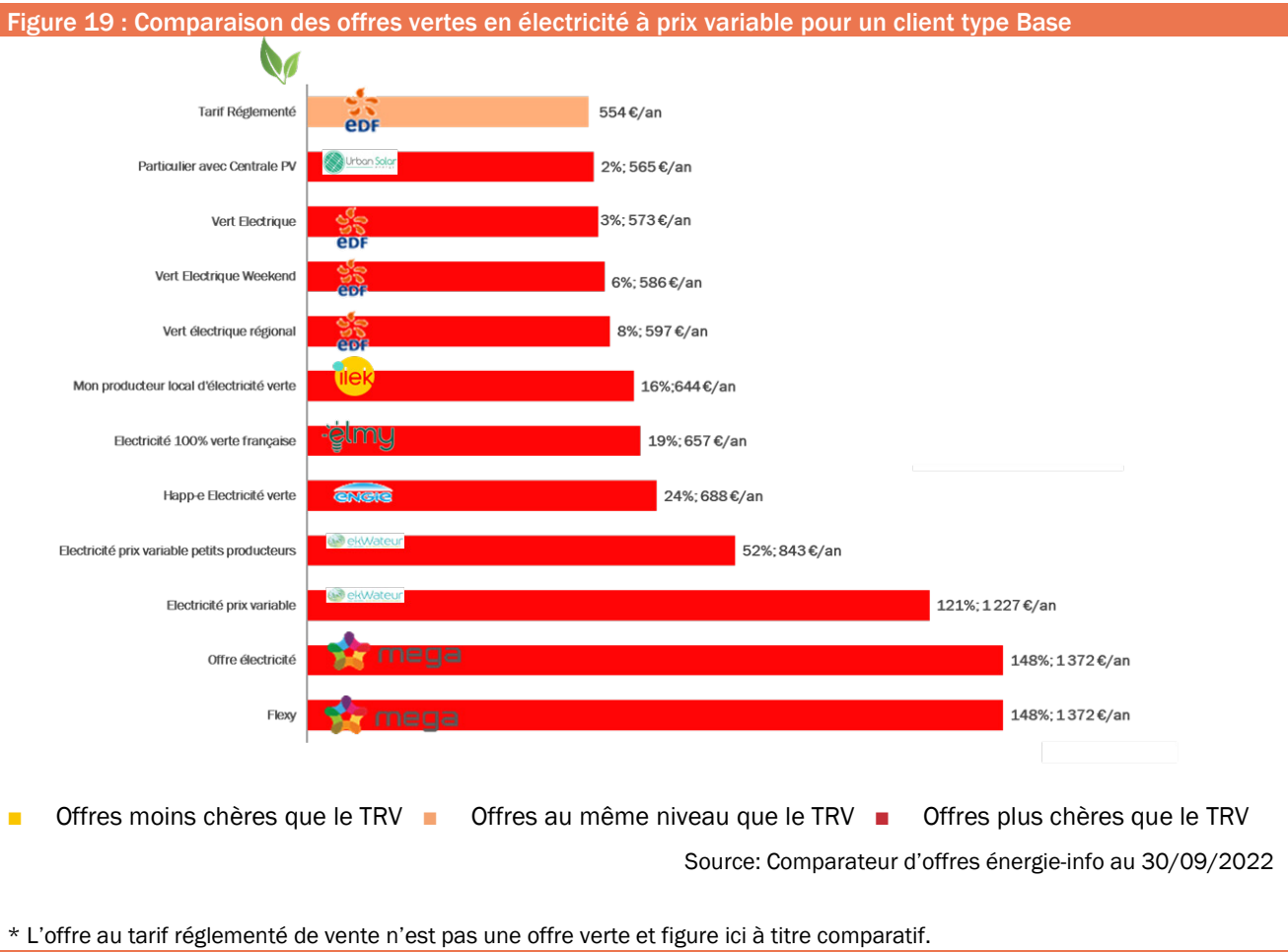
Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Les offres « vertes », dont la totalité de l'électricité provient de sources d'énergies renouvelables, sont comparées séparément.

#### Offres à prix variable

**Figure 18 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base**





Exemple de lecture : L'offre Offre essentielle électricité proposée par Total Energies au 30 septembre 2022 est 3 % inférieure au tarif réglementé de vente.

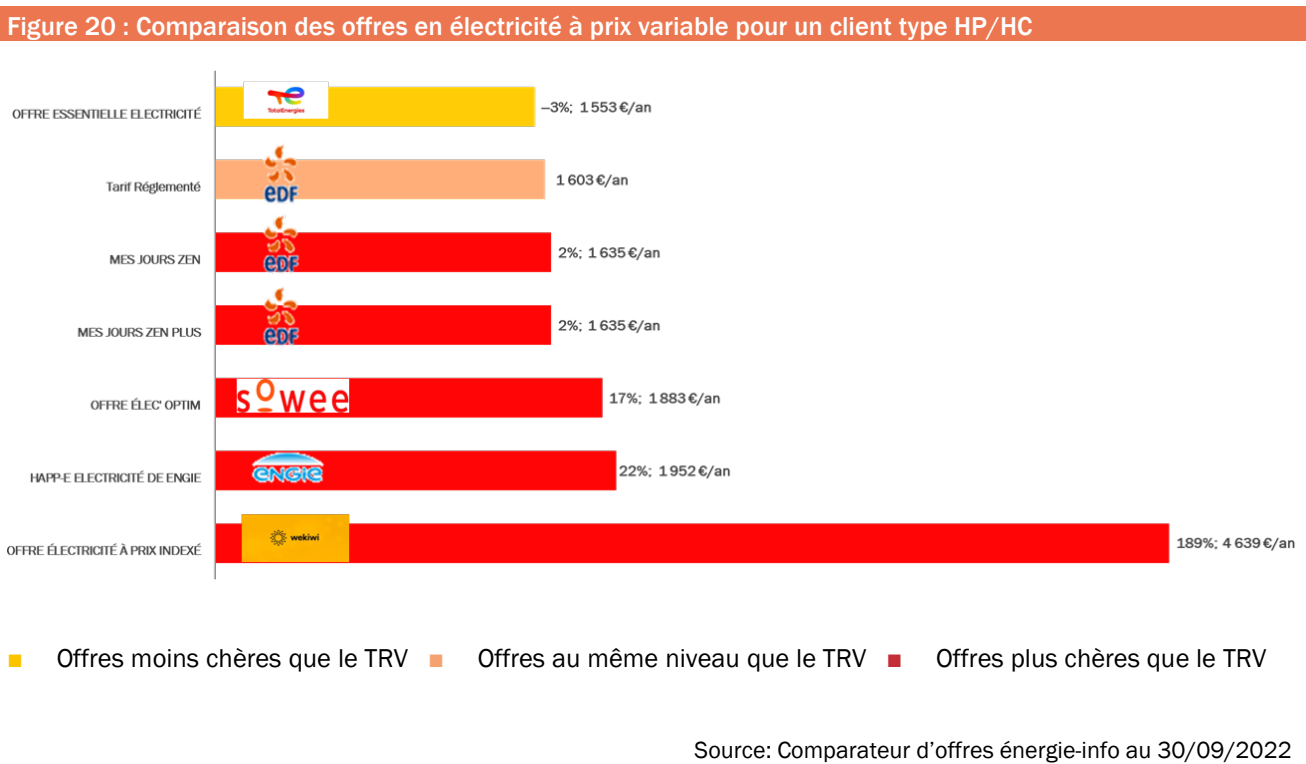
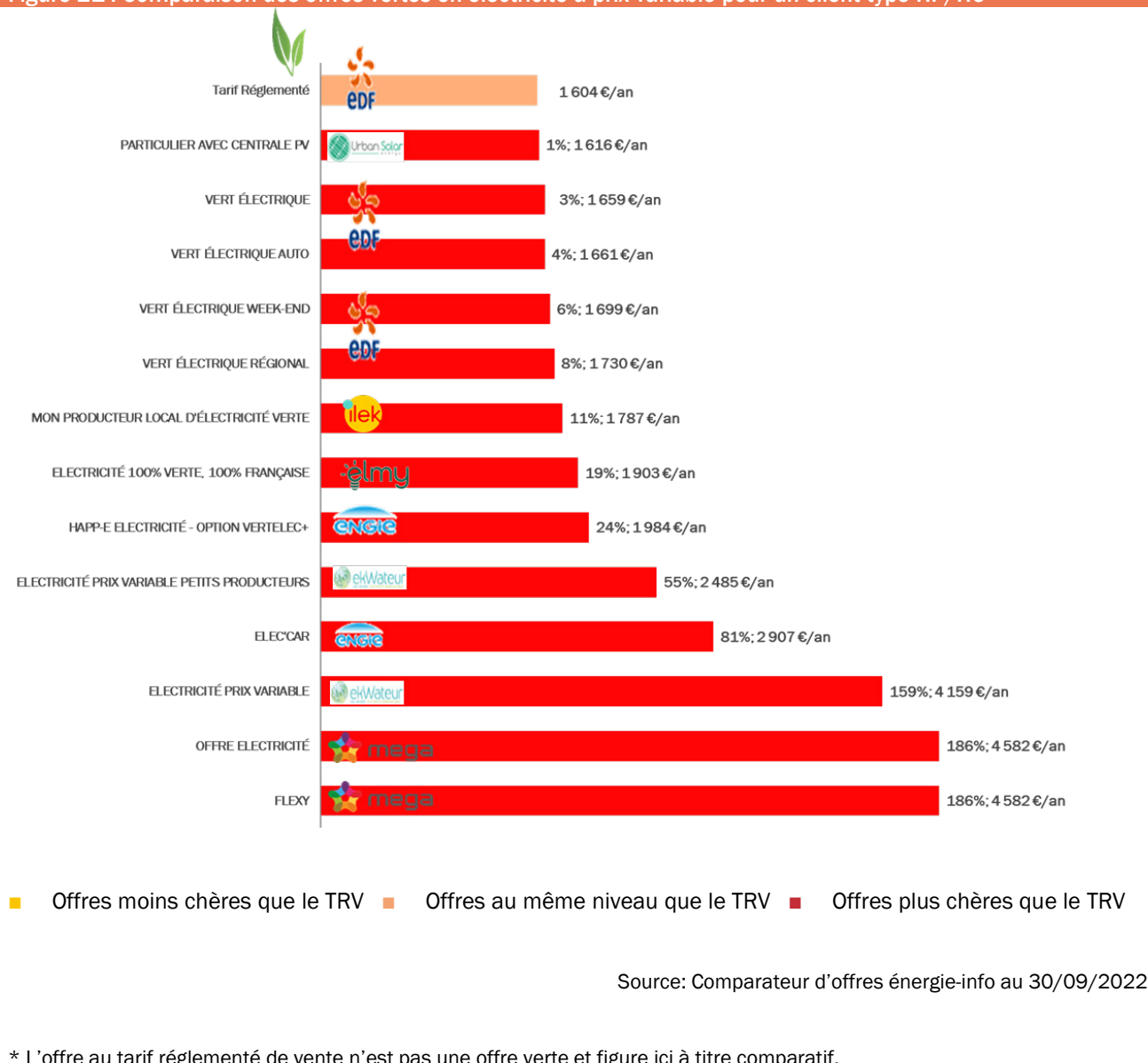
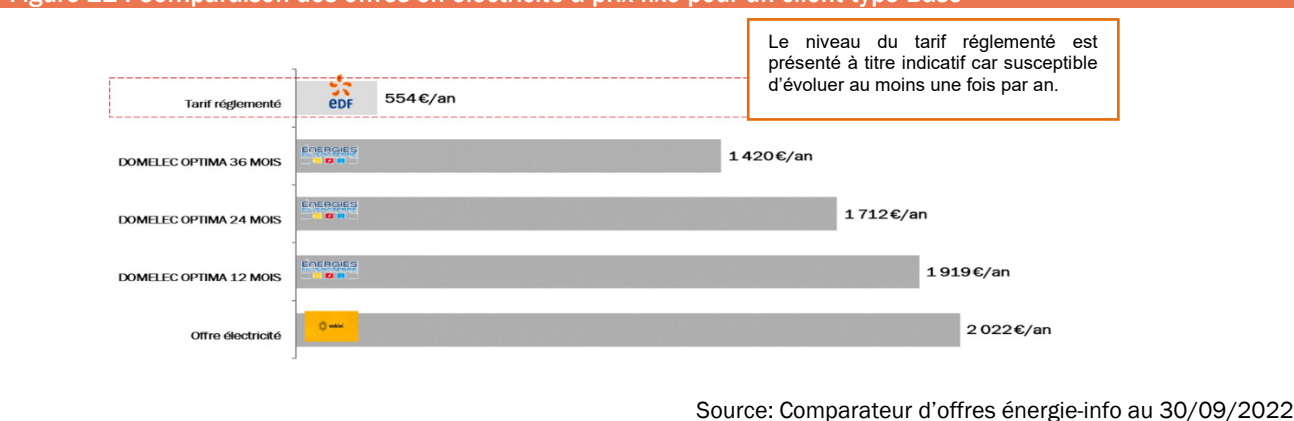


Figure 21 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC

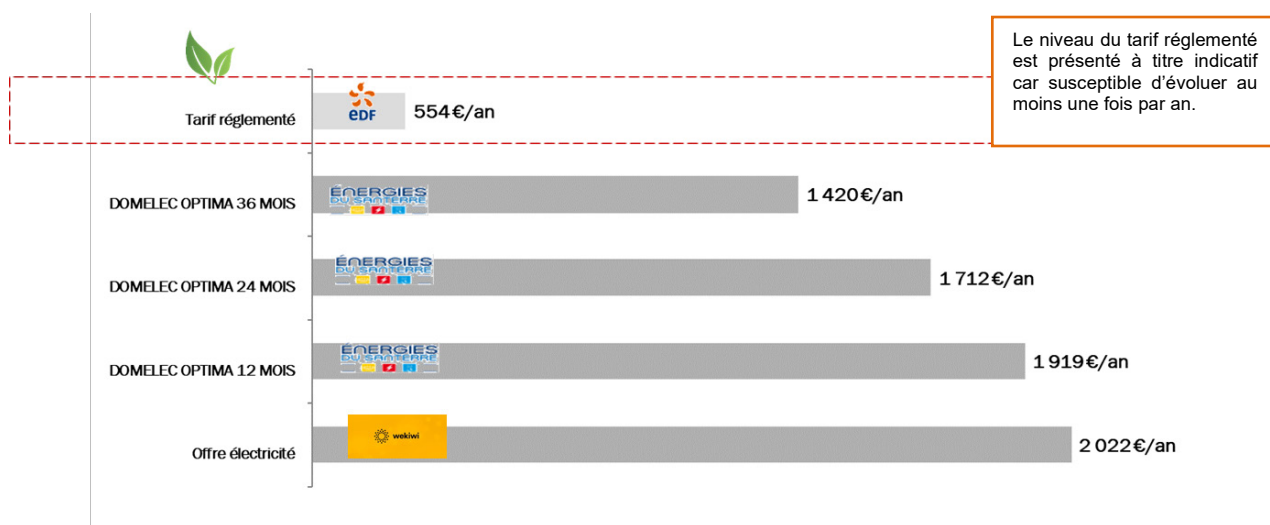


Offres à prix fixe

Figure 22 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base



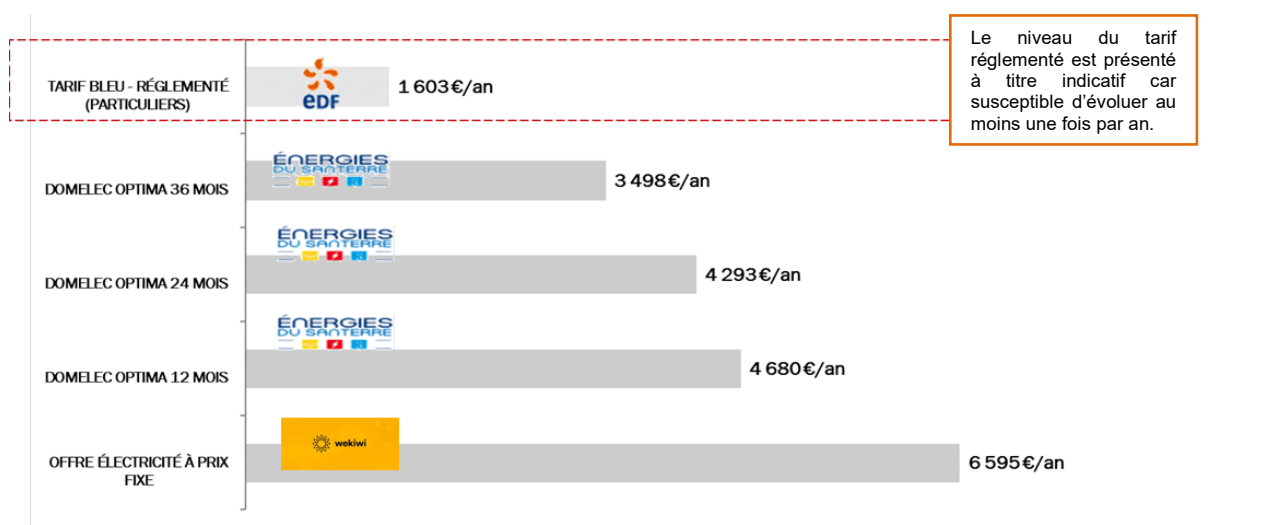
**Figure 23 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base**



Source: Comparateur d'offres énergie-info au 30/09/2022

\* L'offre au tarif réglementé de vente n'est pas une offre verte et figure ici à titre comparatif.

**Figure 24 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC**



Source: Comparateur d'offres énergie-info au 30/09/2022

**Figure 25 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC**



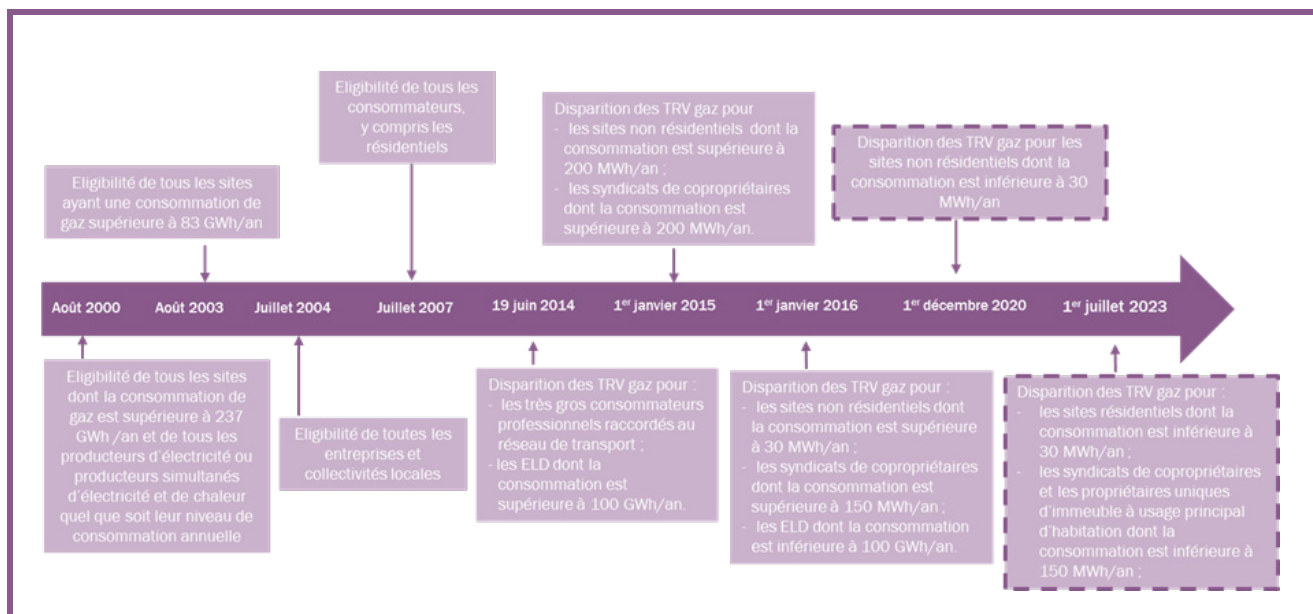
Source: Comparateur d'offres énergie-info au 30/09/2022

\* L'offre au tarif réglementé de vente n'est pas une offre verte et figure ici à titre comparatif.

## PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ

### 1. INTRODUCTION

L'ouverture du marché français du gaz<sup>8</sup> a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 30 ~~juin~~-septembre 2022, 11,4 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 461 TWh<sup>9</sup>.

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés (TRV), proposés uniquement par les fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (ENGIE, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

La CRE opère dans ce rapport un changement de méthodologie pour les données de parts de marché qu'elle publie.

Afin de tenir compte de l'évolution du marché et d'en améliorer ses indicateurs, la CRE a souhaité modifier la méthodologie de calcul des parts de marché des fournisseurs par rapport aux années antérieures :

1) Les activités commerciales d'un fournisseur historique seront maintenant distinguées selon qu'elles ont lieu sur sa zone de desserte historique ou non.

2) Les parts de marché des filiales seront maintenant fusionnées avec celles de leur société mère (actionnariat supérieur à 50%). Par extension, les offres de marché d'une filiale d'un fournisseur historique seront distinguées selon qu'elles sont rattachées à la zone de desserte historique de sa maison-mère et hors de cette zone.

L'application d'une telle méthodologie permet de mieux caractériser les positions dominantes des fournisseurs en tenant compte de leur image de marque et de leurs stratégies commerciales.

A ce jour, ce changement de méthodologie n'a pas d'effet significatif sur les indicateurs publiés, mais la CRE estime propice de la faire évoluer dans un contexte de disparition des tarifs réglementés pour certaines catégories de clients.

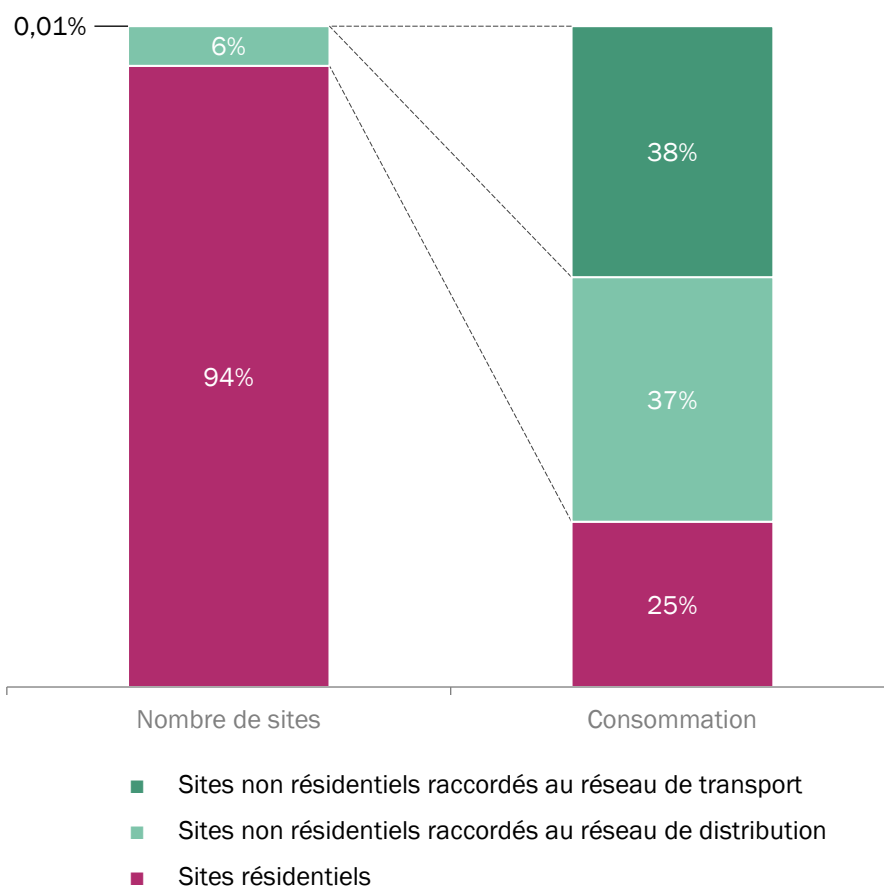
<sup>8</sup> Gaz naturel, hors grisou, gaz industriels et réseaux de GPL.

<sup>9</sup> Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 458 TWh de consommation annualisée.



## 2. LES SEGMENTS DE CLIENTELE ET LEUR POIDS RESPECTIF

Figure 26 : Typologie des sites en gaz naturel



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Le marché se divise en trois segments :

- Sites non résidentiels transport : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- Sites non résidentiels distribution : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- Sites résidentiels : sites de consommation des clients particuliers.

## 3. ÉTAT DES LIEUX

## 3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 6 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
Nombre total de sites	10 610 000	10 657 000	653 000	656 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	7 993 000	7 960 000	640 000	643 000
▶ Fournisseurs historiques	3 624 000	3 617 000	250 000	248 000
▶ Fournisseurs alternatifs	4 368 000	4 343 000	390 000	394 000
Sites au tarif réglementé	2 617 000	2 697 000	13 000	13 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	41,2 %	40,8 %	59,8 %	60,1 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 7 : Synthèse en consommation annualisée

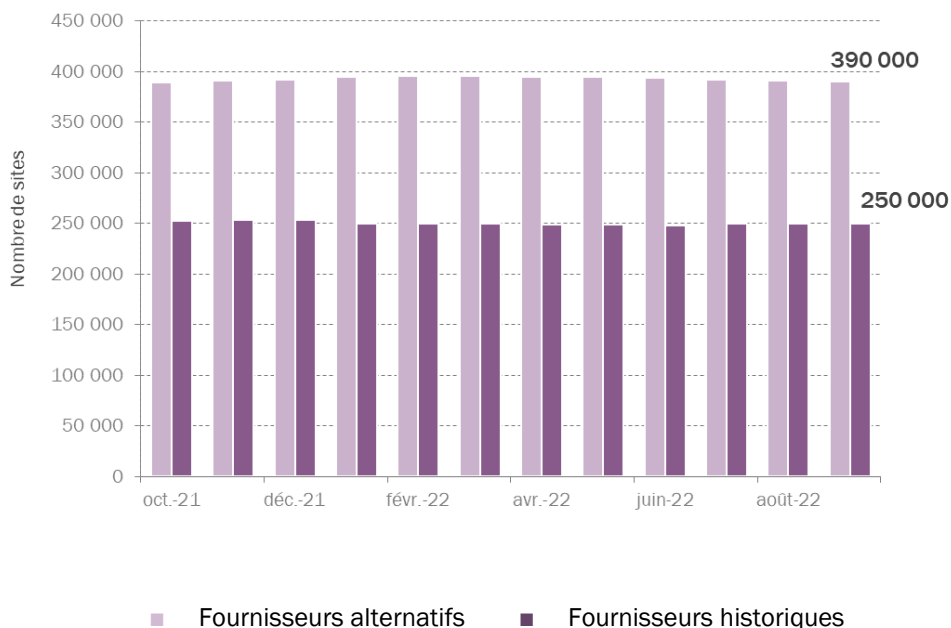
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
Consommation totale des sites	116,2 TWh	117 TWh	341,5 TWh	341,1 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	86,4 TWh	86,4 TWh	341,3 TWh	340,9 TWh
▶ Fournisseurs historiques	41,5 TWh	41,6 TWh	89,9 TWh	90,1 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	44,8 TWh	44,8 TWh	251,4 TWh	250,7 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	29,8 TWh	30,6 TWh	0,2 TWh	0,3 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	38,6 %	38,3 %	73,6 %	73,5 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

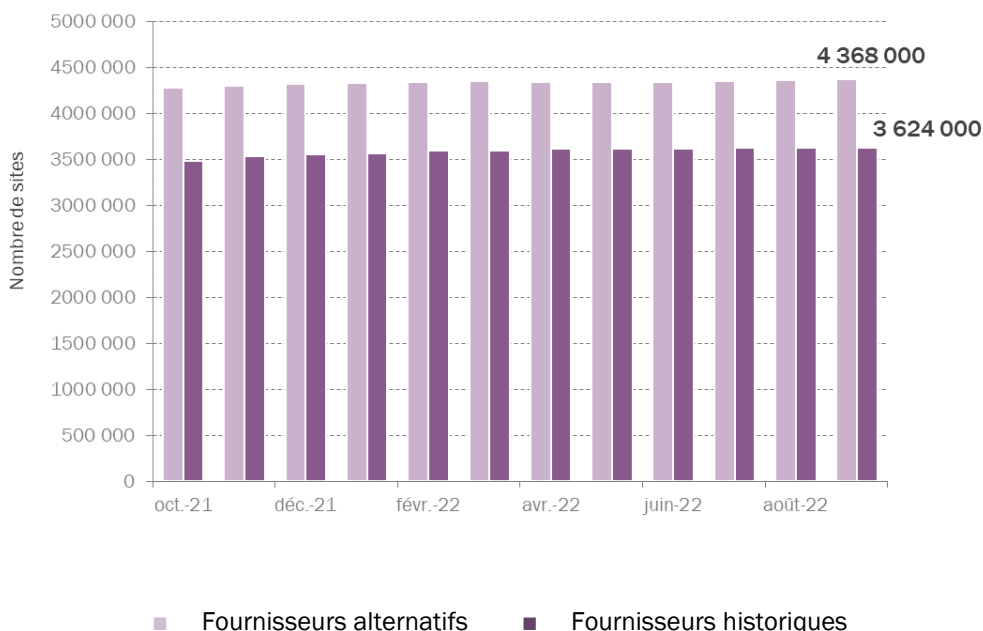
**3.2. Évolution du nombre de sites en offre de marché**

**Figure 27 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché**



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 28 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché**

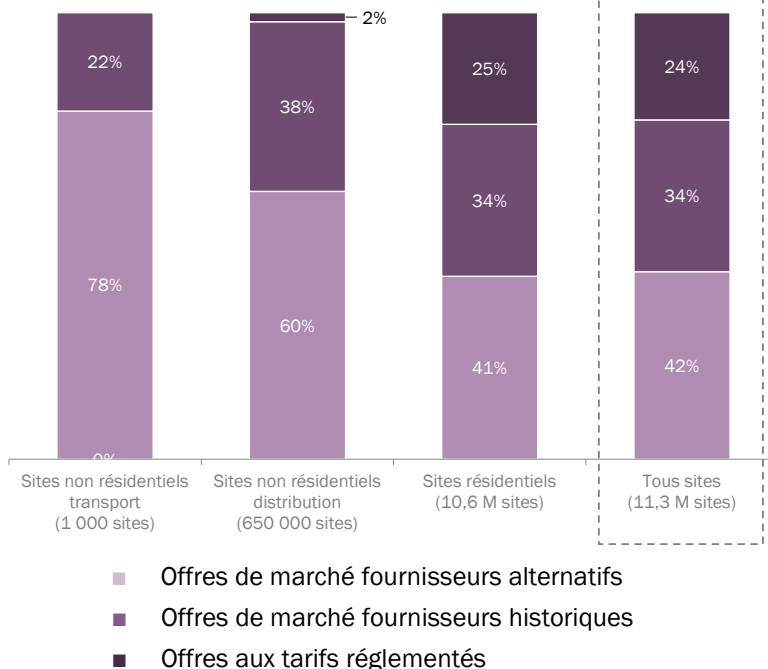


Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2022, 8 632 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 4 758 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

**3.3. Parts de marché**

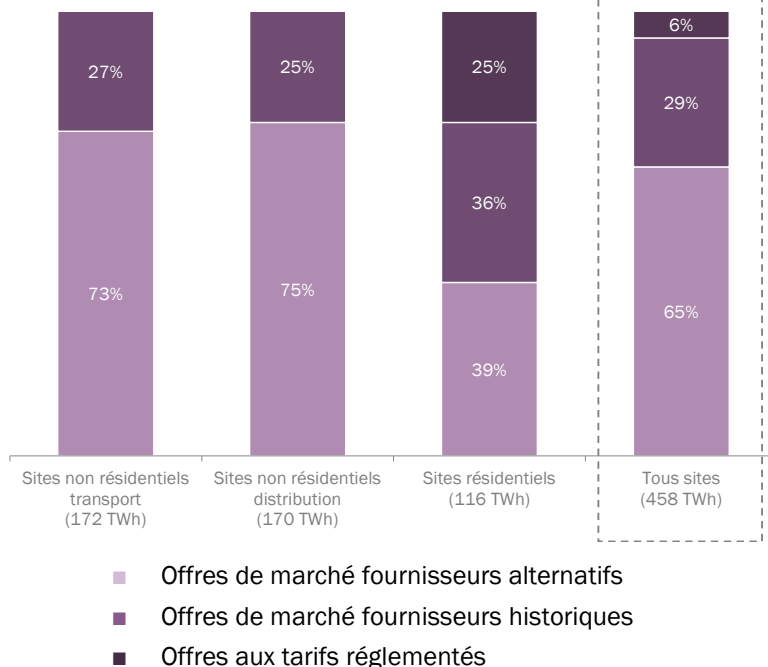
**Figure 29 : Répartition des sites par type d'offre au 30 septembre 2022**



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2022, environ 76% des sites sont en offre de marché, dont 42% auprès d'un fournisseur alternatif.

**Figure 30 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 septembre 2022**

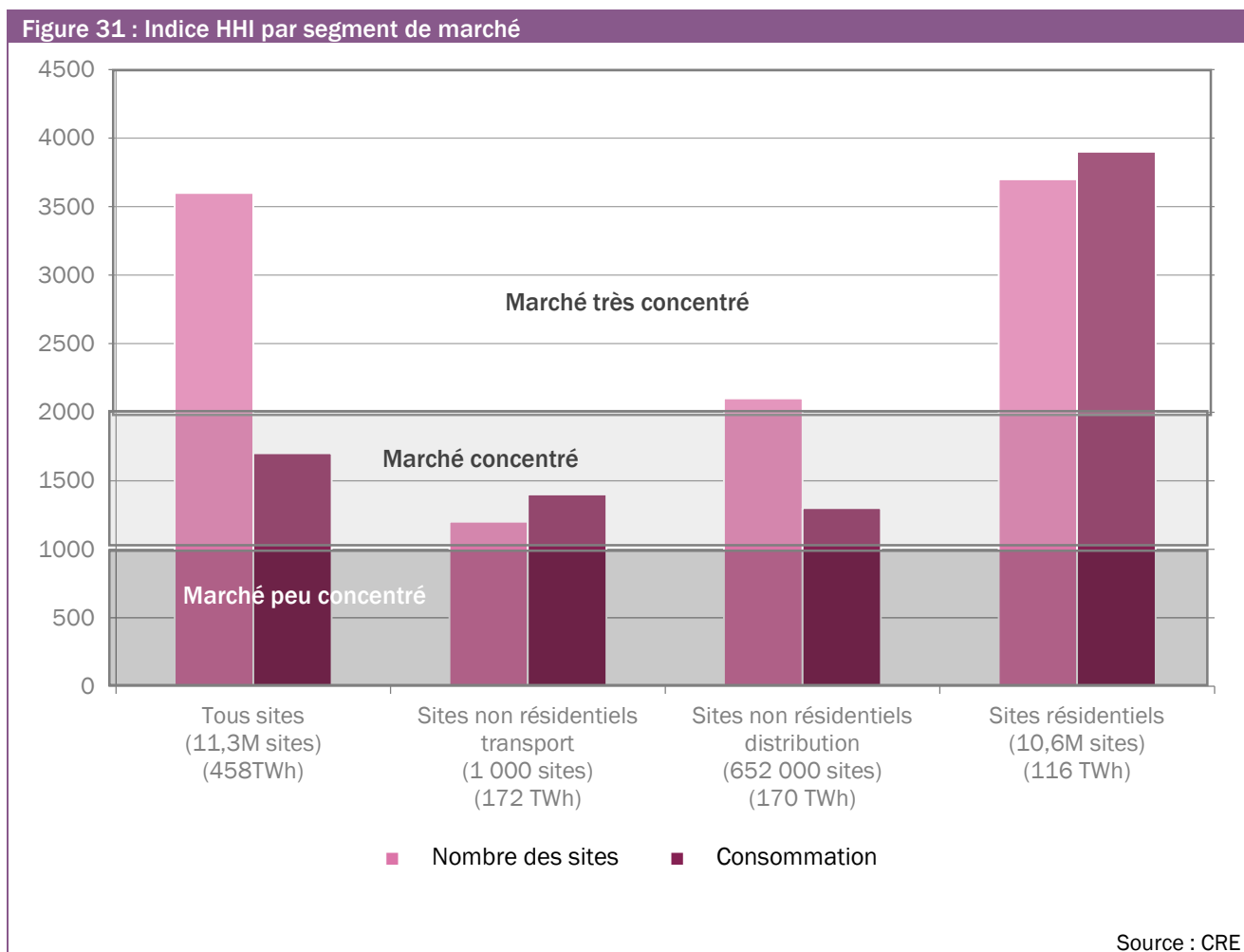


Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2022, environ 94% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 65% auprès d'un fournisseur alternatif.

### 3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>10</sup> en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 septembre 2022.



<sup>10</sup> L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

## 3.5. Fournisseurs de gaz naturel actifs au 30 septembre 2022

Tableau 8 : Liste des fournisseurs nationaux de gaz naturel enregistrés sur le site energie-info<sup>11</sup> et actifs<sup>12</sup> au 30 septembre 2022

Fournisseurs, Marque(s) commerciale(s)	Sites transport non résidentiels	Sites distribution non résidentiels	Sites résidentiels
Fournisseurs alternatifs de gaz naturel			
Alpiq		●	●
Alterna		●	●
Antargaz		●	●
Axpo		●	
Breizh Gaz par Rédeo		●	●
Dyneff Gaz			●
EDF		●	●
Endesa Energia		●	●
Energem			●
ekWateur			●
Energies du Santerre		●	●
Eni		●	●
Enovos		●	●
Gaz Européen		●	●
Gazel Energie		●	●
Gazena		●	●






<sup>11</sup> Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs actualisés au 28 juin 2022<sup>12</sup> Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il fournit au moins un site en gaz naturel ;
- il est expéditeur d'équilibre d'au moins un site en CAT ;
- il est expéditeur d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours de l'année précédente.

# OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL TROISIEME TRIMESTRE 2022

Partie 2 : Le marché de détail du gaz naturel

Fournisseurs, Marque(s) commerciale(s)		Sites transport non résidentiels	Sites distribution non résidentiels	Sites résidentiels
Gazprom Energy		•	•	
Iberdrola			•	•
Ilek	 Electricité verte et gaz bio		•	•
Mega Energie			•	•
Mint Energie				•
NATGAS France		•	•	
Ohm Energie				•
Ovo Energy				•
PICOTY		•	•	
SAVE	 Société d'Approvisionnement et de Vente d'Énergie	•	•	
Sélia		•	•	
Séolis		•	•	
Solvay Energy Services		•		
Sowee				•
Vattenfall		•	•	•
TotalEnergies		•	•	•
Wekiwi			•	•
Fournisseurs historiques de gaz naturel				
Gaz de Bordeaux		•	•	•

Fournisseurs, Marque(s) commerciale(s)		Sites transport non résidentiels	Sites distribution non résidentiels	Sites résidentiels
ENGIE (ex GDF Suez)	 	●	●	●
ES		●	●	
Gedia		●	●	●
GEG Source d'Énergies		●	●	●

Sources : GRT, GRD, énergie-info, CRE – Analyse : CRE

Le tableau recense les fournisseurs qui pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)<sup>13</sup> ;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes françaises raccordées au réseau de gaz naturel<sup>14</sup> ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils sont expéditeurs et fournissent au moins un client du segment considéré.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90% des communes ne sont pas cités.

Au 30 septembre 2022, près de 40 fournisseurs non nationaux sont actifs sur le territoire : 18 fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution) et une vingtaine de fournisseurs alternatifs. Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

<sup>13</sup> Mis en ligne en 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet [energie-info.fr](http://energie-info.fr) est développé par le Médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la CRE, la DGCCRF et la DGEC.

<sup>14</sup> Lors de l'inscription d'un fournisseur dans le moteur de recherche, le fournisseur doit indiquer pour chaque segment de clientèle les communes pour lesquelles il propose ses offres. Cette condition de déploiement géographique n'est pas appliquée pour les fournisseurs de sites non résidentiels transport.



## 4. ANALYSE EN DYNAMIQUE

### 4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 9 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

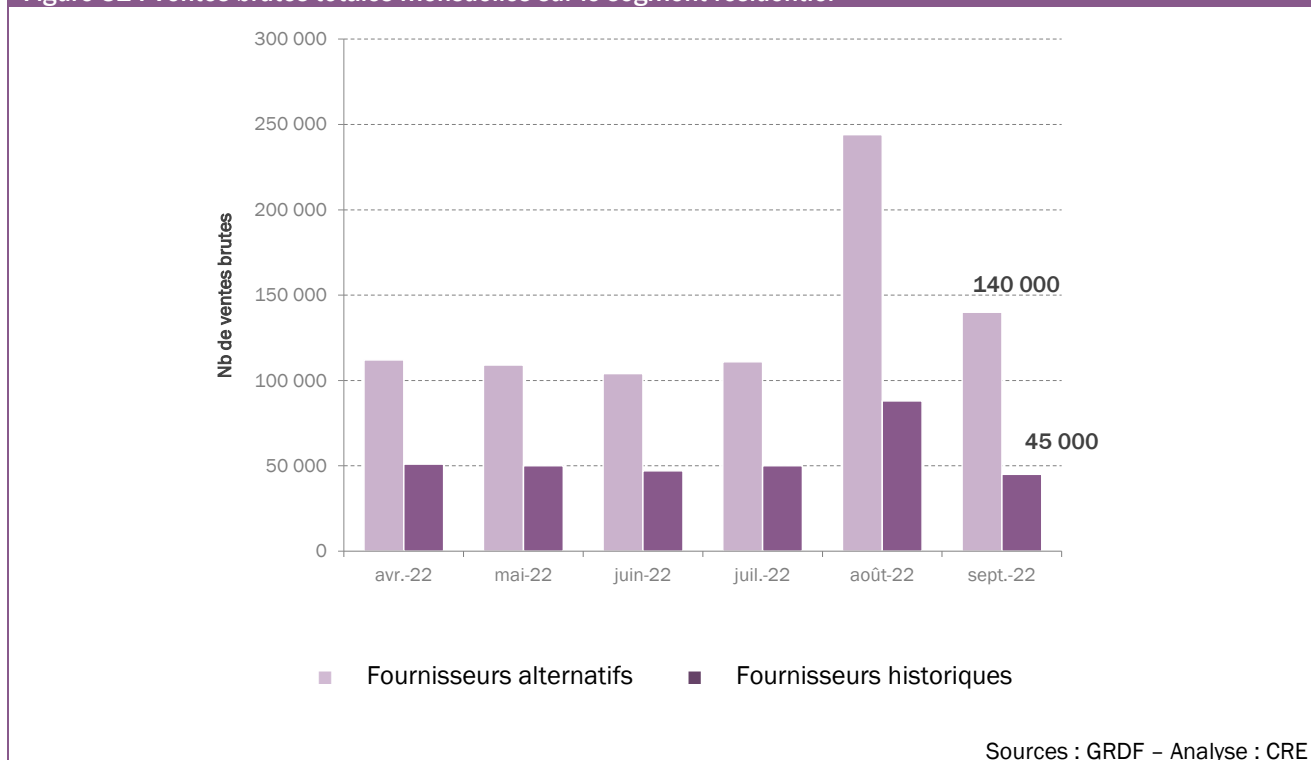
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T3 2022	T2 2022	T3 2022	T2 2022
Ventes brutes totales	679 000	473 000	47 000	21 000
▶ Fournisseurs historiques	184 000	148 000	16 000	8 000
▶ Fournisseurs alternatifs	495 000	325 000	31 000	13 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	72,9 %	68,7 %	66 %	61,9 %

*Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.*

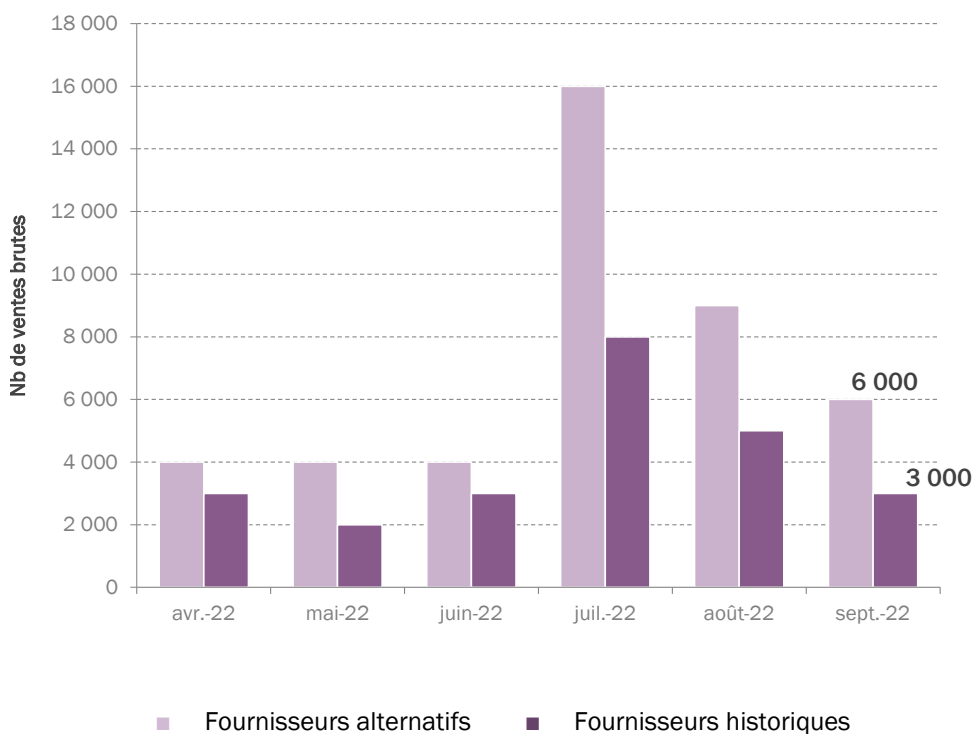
Sources : GRDF – Analyse : CRE

### 4.2. Ventes brutes des trimestres écoulés

Figure 32 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel

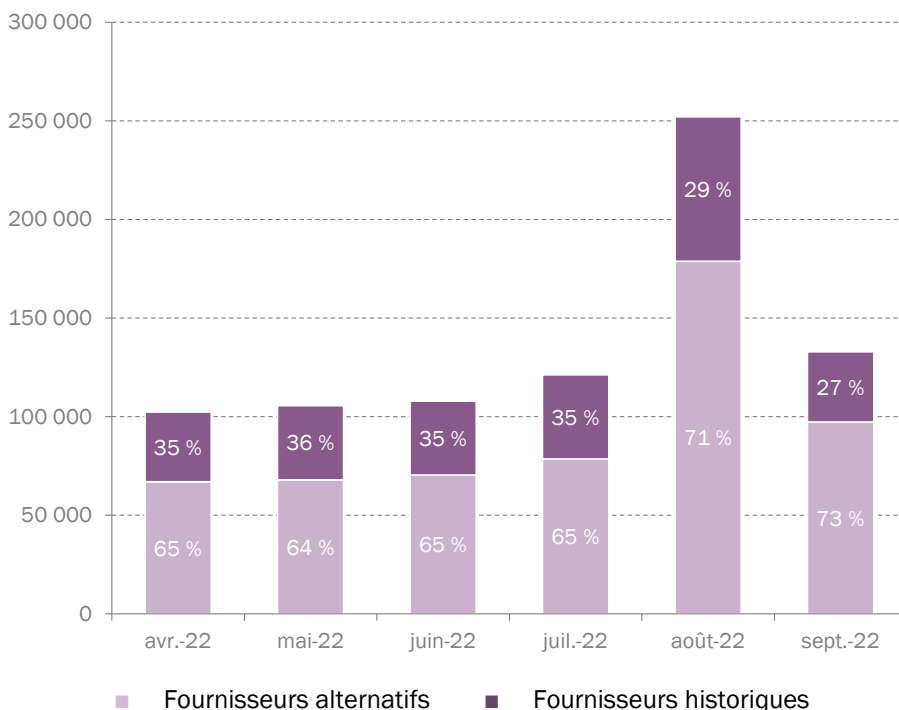


**Figure 33 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel**

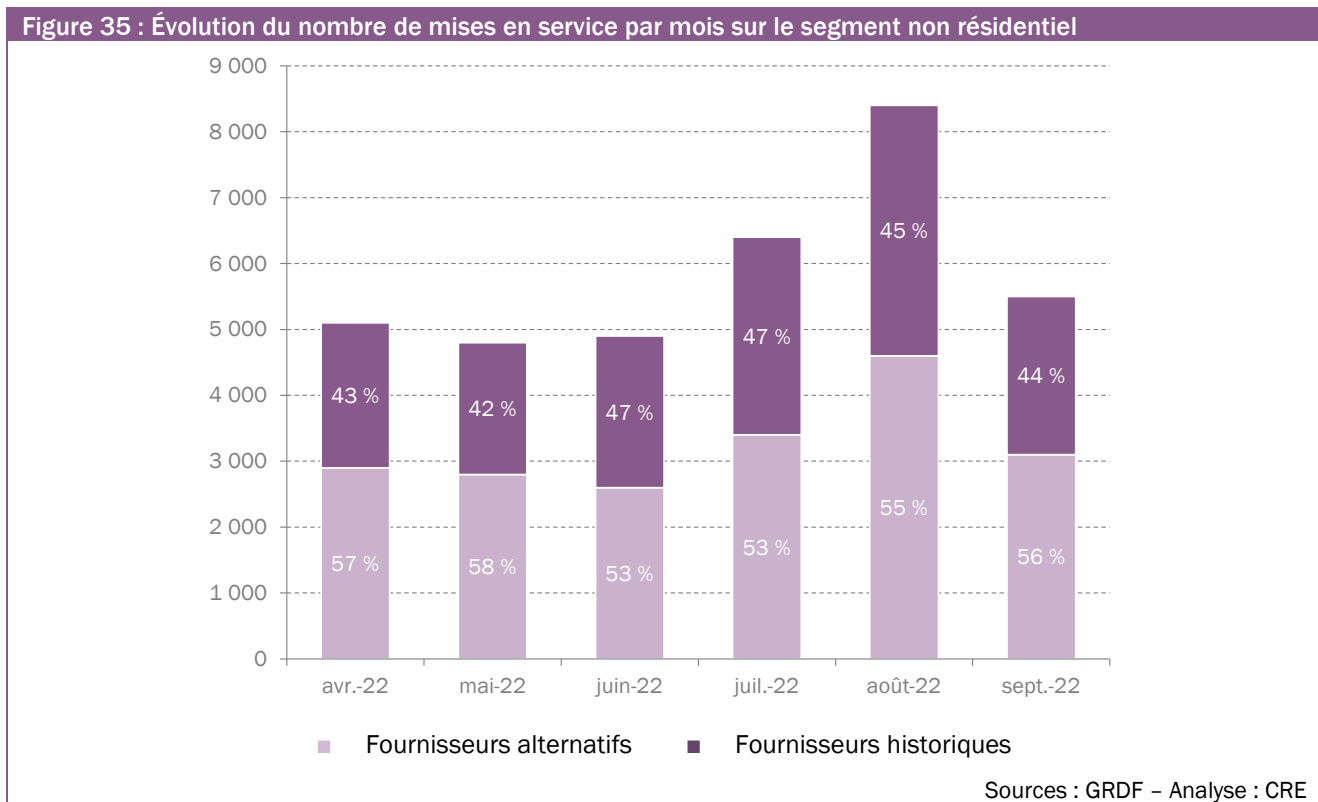


Sources : GRDF – Analyse : CRE

**Figure 34 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel**



Sources : GRDF – Analyse : CRE



Exemple de lecture : Au cours du troisième trimestre 2022, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 69% des 527 000 mises en service effectuées.

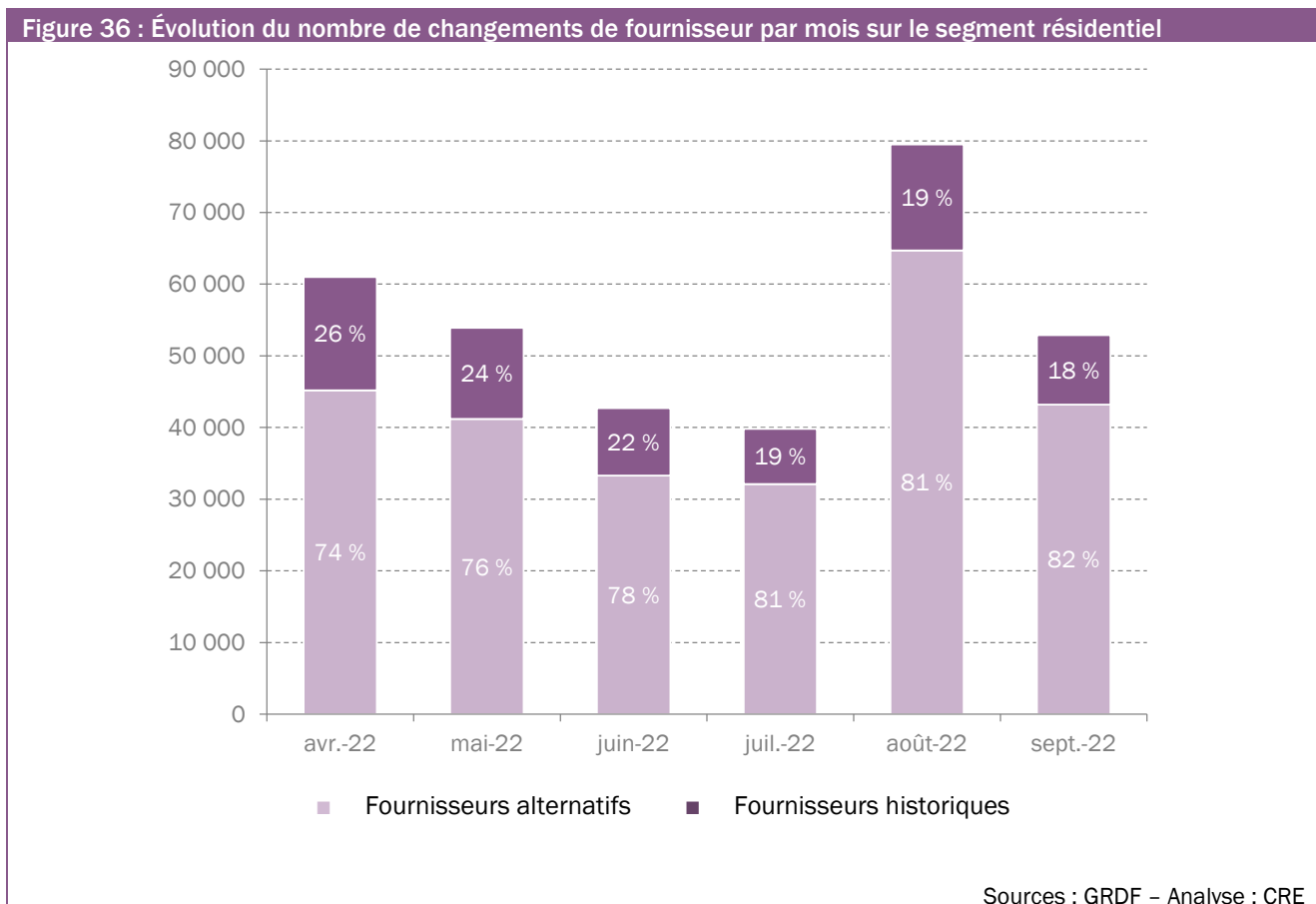
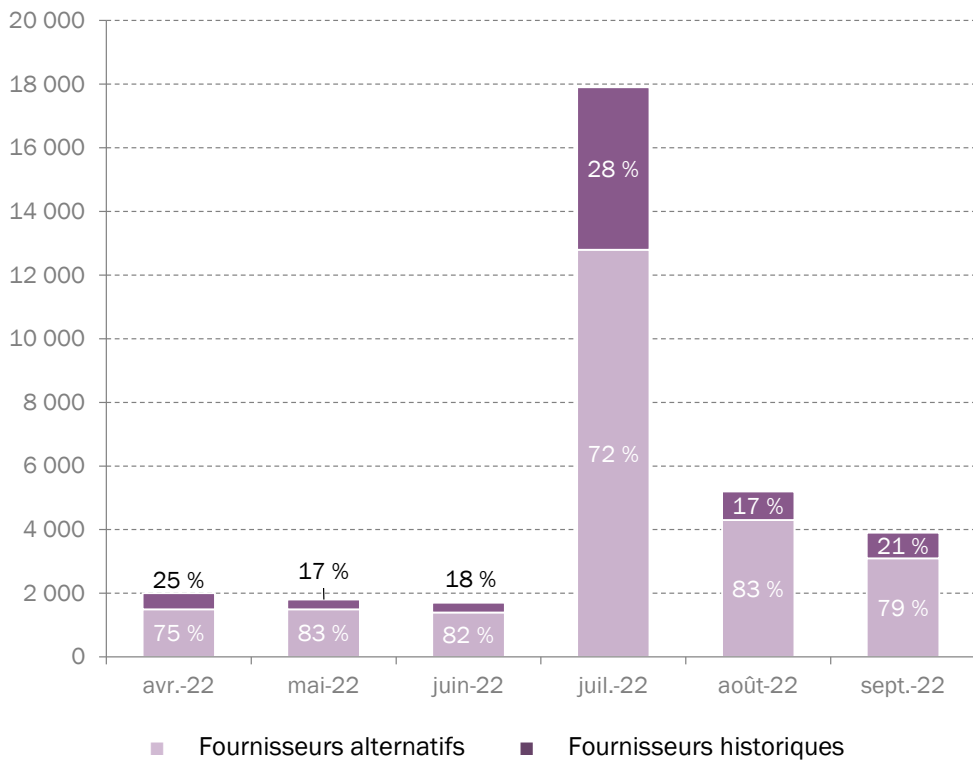


Figure 37 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

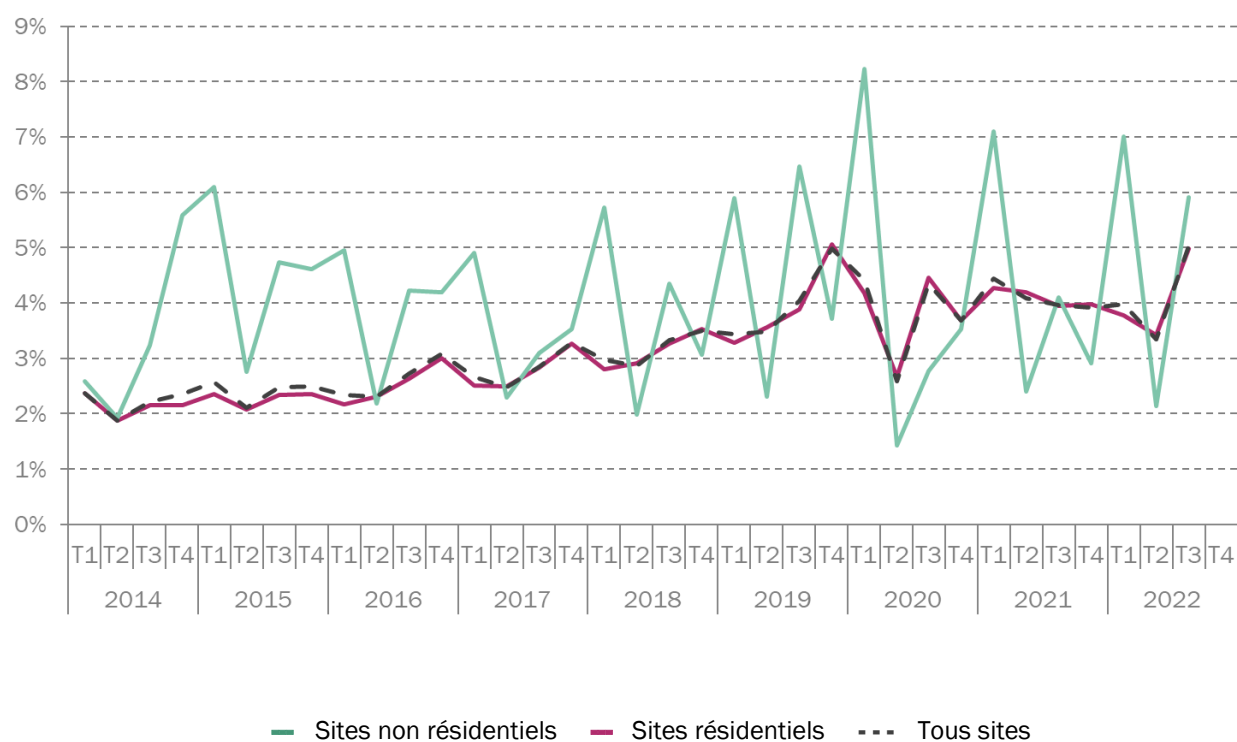
### 4.3. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

#### Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
  - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
  - Des mises en service de nouveaux sites
    - Chez les fournisseurs alternatifs
    - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 38 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Exemple de lecture : au cours du troisième trimestre 2022, 5,0 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

## 5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL

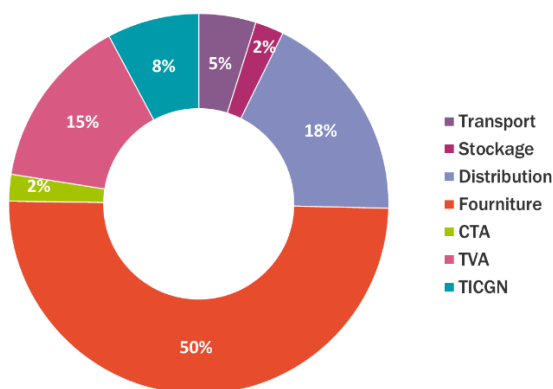
La crise exceptionnelle des prix de gros du gaz naturel a conduit le Gouvernement à geler les tarifs réglementés de vente de gaz naturel proposés par ENGIE à partir du 1er novembre 2021, par l'application du décret n° 2021-1380 du 23 octobre 2021, et ce jusqu'au 30 juin 2022. L'article 181 de la loi de finances pour 2022, entérine les dispositions de gel à la fois pour les tarifs réglementés de vente de gaz d'ENGIE, mais aussi pour les tarifs réglementés proposés par les ELD.

La gel tarifaire a été prolongé par l'adoption de la loi de finances rectificative pour 2022, jusqu'au 31 décembre 2022.

La Commission de régulation de l'énergie continue de publier chaque mois, les barèmes qui auraient résulté de l'application de la formule en vigueur avant ce gel. La présente section s'attachera à présenter l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz sur le troisième trimestre 2022, à la fois dans le cadre actuel du gel tarifaire, mais aussi dans le cas de figure où les dispositions de gel tarifaire n'avaient pas été prises.

### 5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'ENGIE

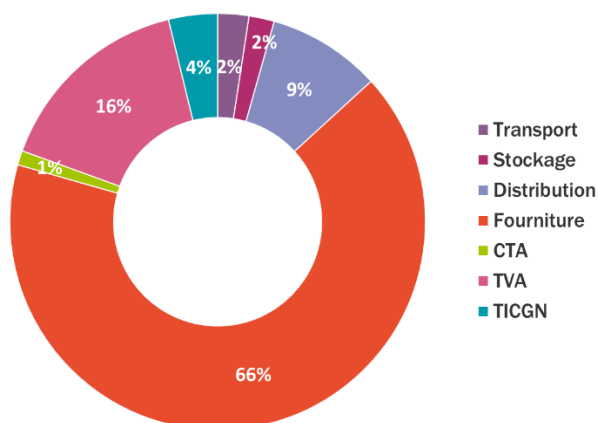
Figure 39.1 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 30 septembre 2022



Remarque : Dans ce graphique, par convention, la part fourniture est gelée à son niveau du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Elle s'éloigne des coûts de fourniture effectivement constatés par ENGIE.

Source : ENGIE – Analyse : CRE

Figure 40.2 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 30 septembre 2022 – en l'absence de gel tarifaire



Source : ENGIE – Analyse : CRE

### Définitions

**Transport, stockage et distribution** : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz. Ces coûts sont fixés annuellement et mis à jour chaque 1<sup>er</sup> juillet, par arrêté du Ministère sur proposition de la CRE.

**Fourniture** : Part du tarif réglementé de vente couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation (coûts de structure, CEE...) supportés par ENGIE

**CTA** : la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières. La Contribution Tarifaire d'Acheminement est intégrée au coût de l'abonnement (part fixe).

**TICGN** : la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1er avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération). La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité, qui permet de financer le tarif spécial de solidarité, ainsi que la contribution biométhane, qui permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, sont incluses dans la TICGN depuis le 1er janvier 2016. Depuis le 1er janvier 2022, elle s'élève à 8,41 €/MWh (elle était de 5,88€/MWh en 2017).

**TVA** : La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de :

5,5 % sur la part fixe (coût de l'abonnement y compris la CTA) ;

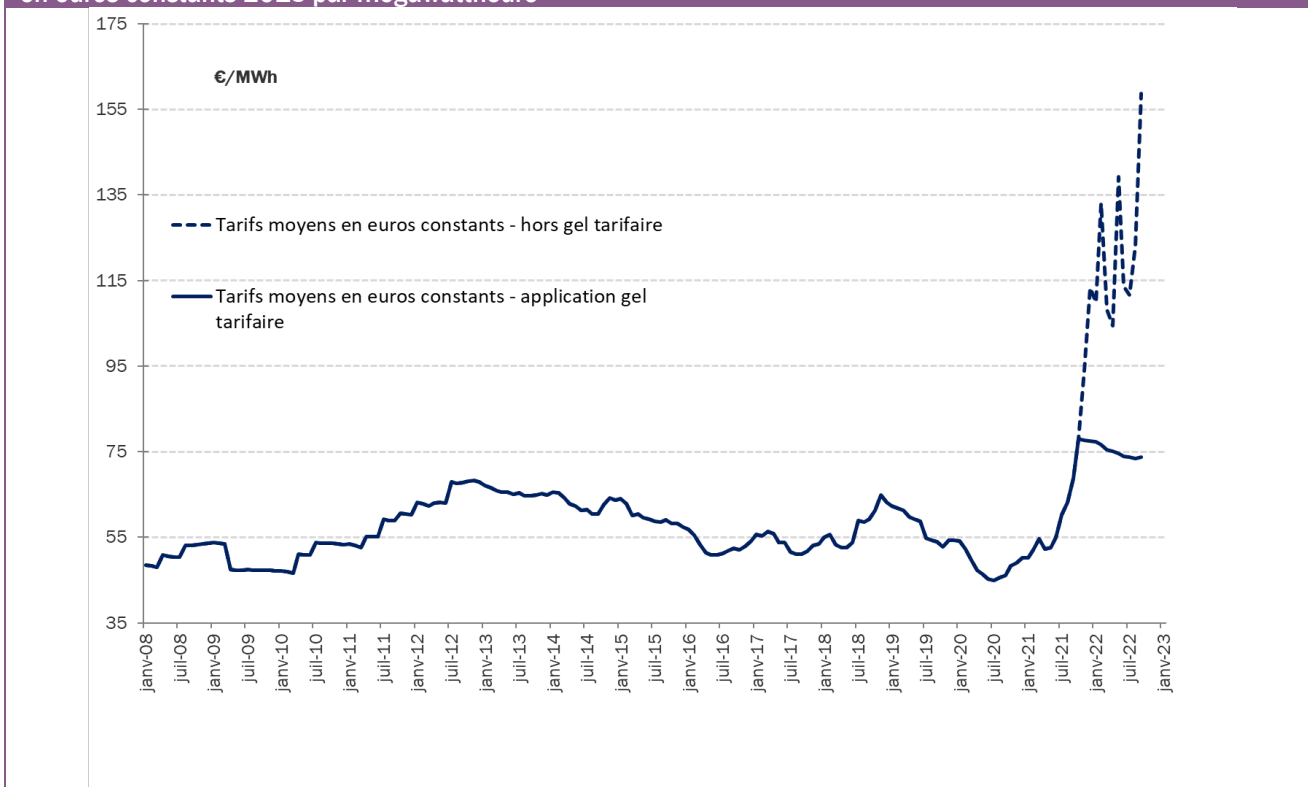
20,0 % sur la part proportionnelle.

**5.2. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE en euros constants 2015 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique.

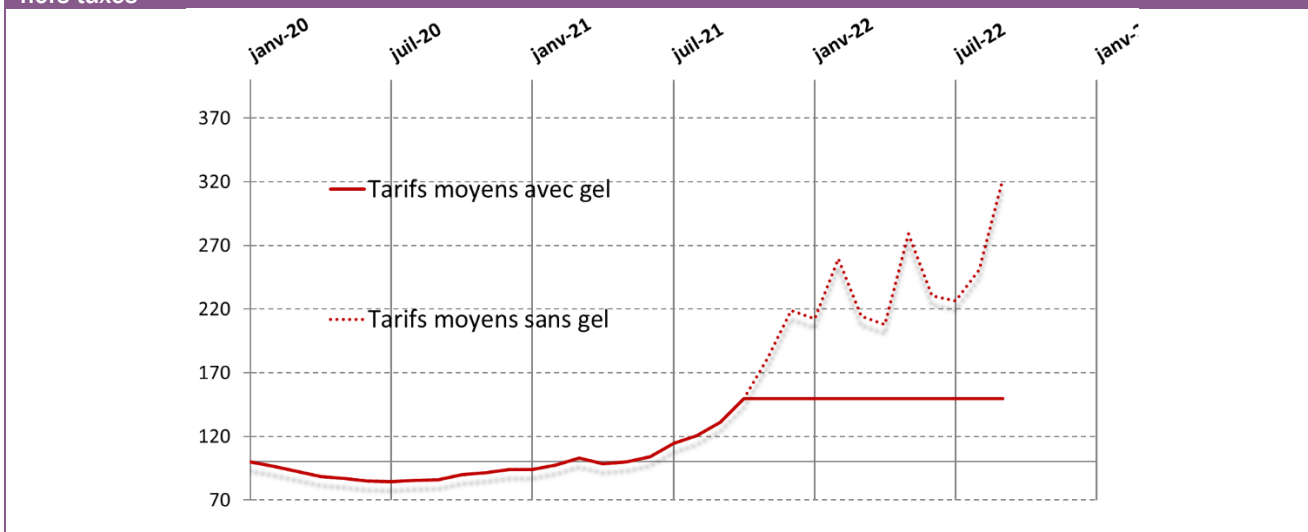
Entre janvier 2008 et octobre 2021, les tarifs réglementés de vente en distribution publique ont augmenté de 29,47€ en euros constants 2022. En l'absence de gel tarifaire, entre janvier 2008 et septembre 2022, les tarifs réglementés de vente en distribution publique auraient augmenté de 110,27€ en euros constants 2022

**Figure 41 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2015 par mégawattheure**



Source : ENGIE – Analyse : CRE

**Figure 422 : Evolution en base 100 depuis janvier 2020 des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes**



Source : ENGIE – Analyse : CRE



## OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL TROISIEME TRIMESTRE 2022

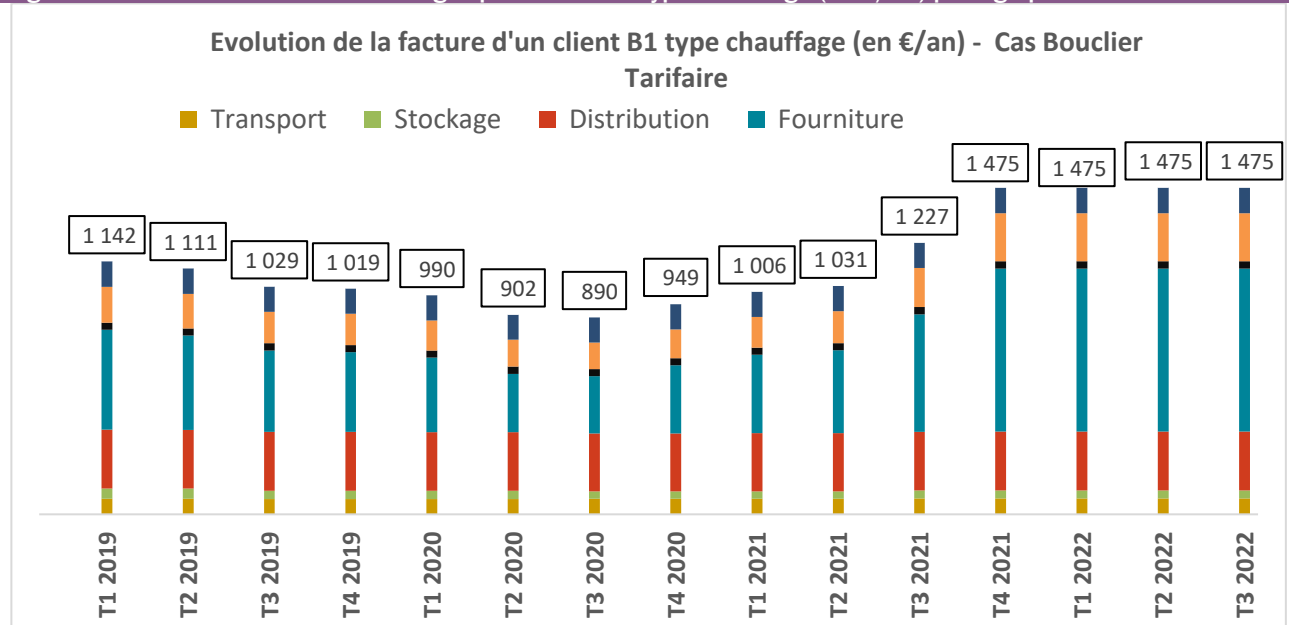
Partie 2 : Le marché de détail du gaz naturel

Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique
janv.-16	-2,0%	juil.-18	9,2%	janv.-21	0,2%
févr.-16	-1,9%	août-18	0,2%	févr.-21	3,5%
mars-16	-3,2%	sept.-18	0,9%	mars-21	5,7%
avr.-16	-3,7%	oct.-18	3,2%	avr.-21	-4,1%
mai-16	-0,6%	nov.-18	5,8%	mai-21	1,1%
juin-16	0,0%	déc.-18	-2,3%	juin-21	4,4%
juil.-16	0,4%	janv.-19	-1,9%	juil.-21	10,0%
août-16	2,0%	févr.-19	-0,8%	août-21	5,3%
sept.-16	0,4%	mars-19	0,0%	sept.-21	8,7%
oct.-16	-0,8%	avr.-19	-2,1%	oct.-21	13,9%
nov.-16	1,6%	mai-19	-0,7%	nov.-21**	0,0%
déc.-16	2,6%	juin-19	-0,5%	déc.-21**	0,0%
janv.-17	2,3%	juil.-19	-6,8%	janv.-22**	0,0%
févr.-17	-0,6%	août-19	-0,5%	févr.-22**	0,0%
mars-17	2,6%	sept.-19	-0,9%	mars-22**	0,0%
avr.-17	-0,7%	oct.-19	-2,4%	avr.-22**	0,0%
mai-17	-3,3%	nov.-19	3,0%	mai-22**	0,0%
juin-17	0,0%	déc.-19	0,6%	juin-22**	0,0%
juil.-17	-4,3%	janv.-20	-0,9%	juil.-22**	0,0%
août-17	-0,8%	févr.-20	-3,3%	août-22**	0,0%
sept.-17	0,0%	mars-20	-4,6%	sept.-22**	0,0%
oct.-17	1,2%	avr.-20	-4,4%		
nov.-17	2,6%	mai-20	-1,3%		
déc.-17	1,0%	juin-20	-2,8%		
janv.-18	2,3%	juil.-20	-0,3%		
févr.-18	1,3%	août-20	1,3%		
mars-18	-3,0%	sept.-20	0,6%		
avr.-18	-1,1%	oct.-20	4,7%		
mai-18	0,4%	nov.-20	1,6%		
juin-18	2,1%	déc.-20	2,4%		

### 5.3. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente

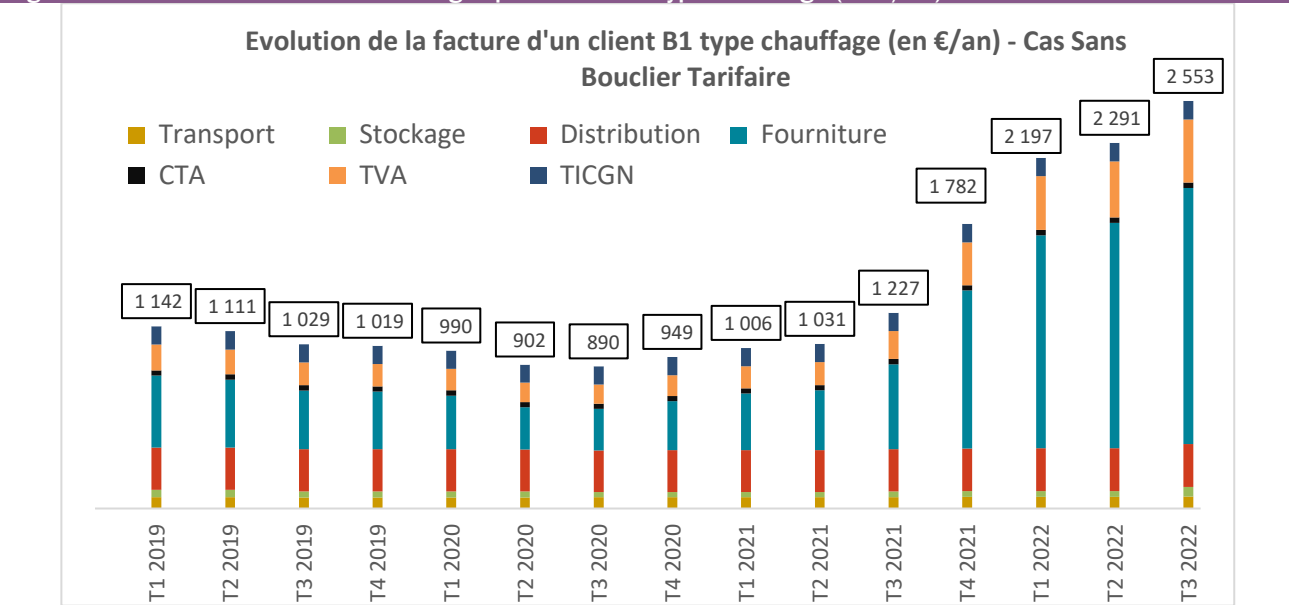
Les graphiques suivants donnent, à chaque date d'évolution tarifaire, la facture annuelle résultant des tarifs en vigueur un client type au tarif B1 (niveau 2) avec une consommation annuelle de 14 000 kWh (usage chauffage). Le tarif réglementé de vente de gaz d'ENGIE évolue sur un pas de temps mensuel au grès de l'évolution des coûts d'approvisionnement en gaz naturel. Le graphique représente pour chaque trimestre la moyenne des factures mensuelles.

Figure 43 : Évolution de la facture de gaz pour un client type chauffage (en €/an) protégé par le bouclier tarifaire



Source : CRE

Figure 434 : Évolution de la facture de gaz pour un client type chauffage (en €/an) - hors bouclier tarifaire



### 5.4. Comparaison des offres

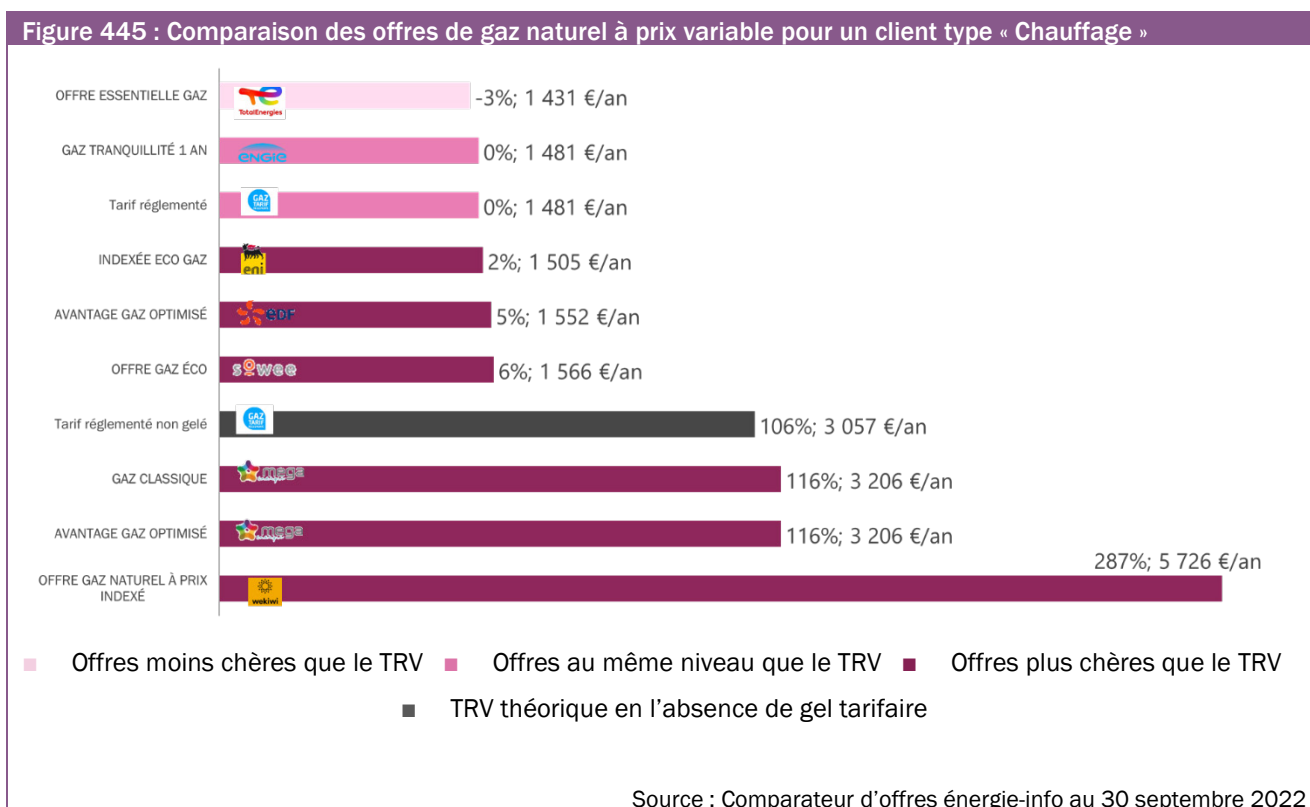
Deux offres existent sur le marché :

- Les tarifs réglementés de vente. Depuis le 8 décembre 2019, les consommateurs ne peuvent plus souscrire de nouveaux contrats au tarif réglementé ;
- Les offres de marché. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable.
  - Les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.
  - Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres rendent constants les prix du kWh et de l'abonnement hors taxes pendant la durée contractuelle.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 30 septembre 2022 pour un client-type « Chauffage » avec une consommation de 14 000 kWh/an.

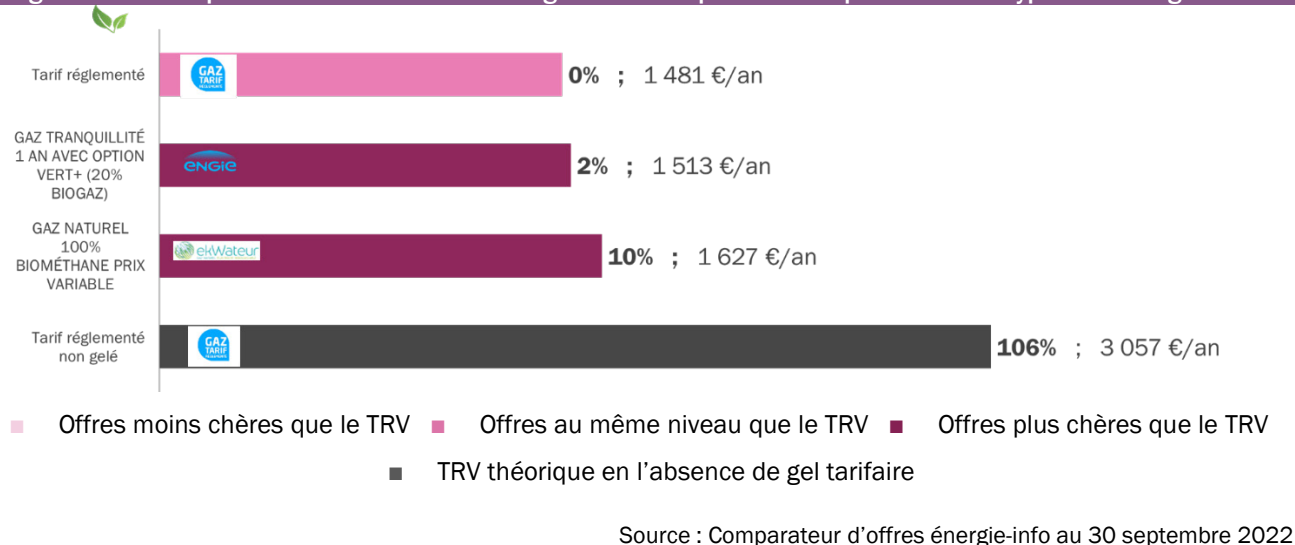
Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

#### Offres à prix variable

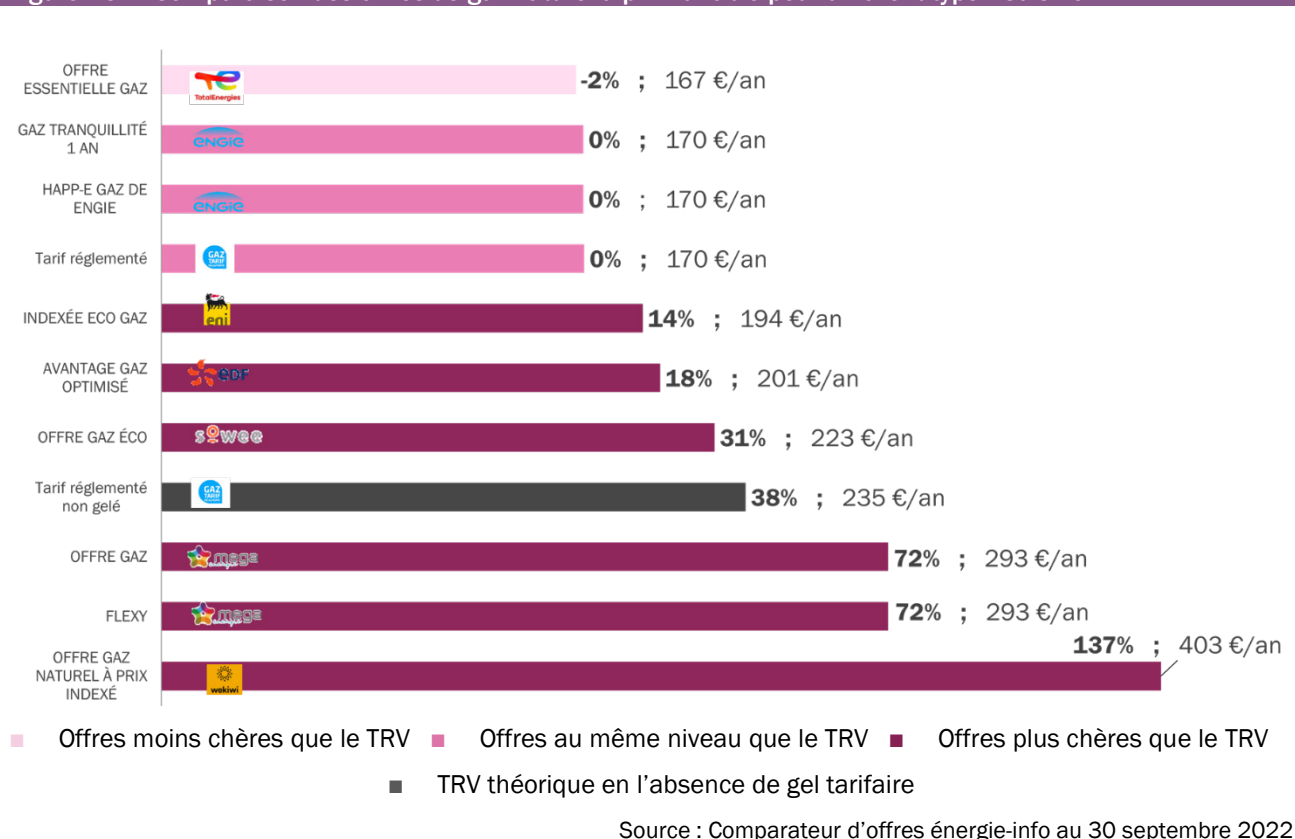


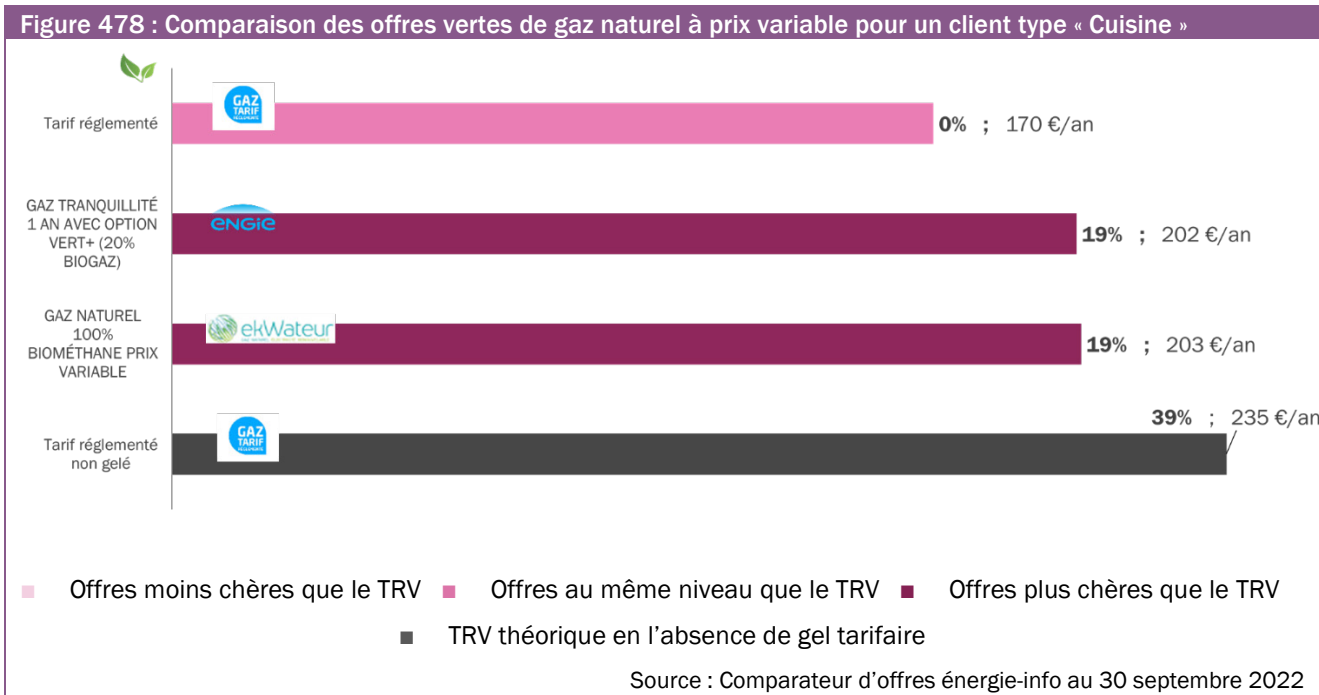
Exemple de lecture : L'offre Essentielle Gaz proposée par TotalEnergies au 30 septembre 2022 est 3 % inférieure au tarif réglementé de vente.

**Figure 456 : Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »**



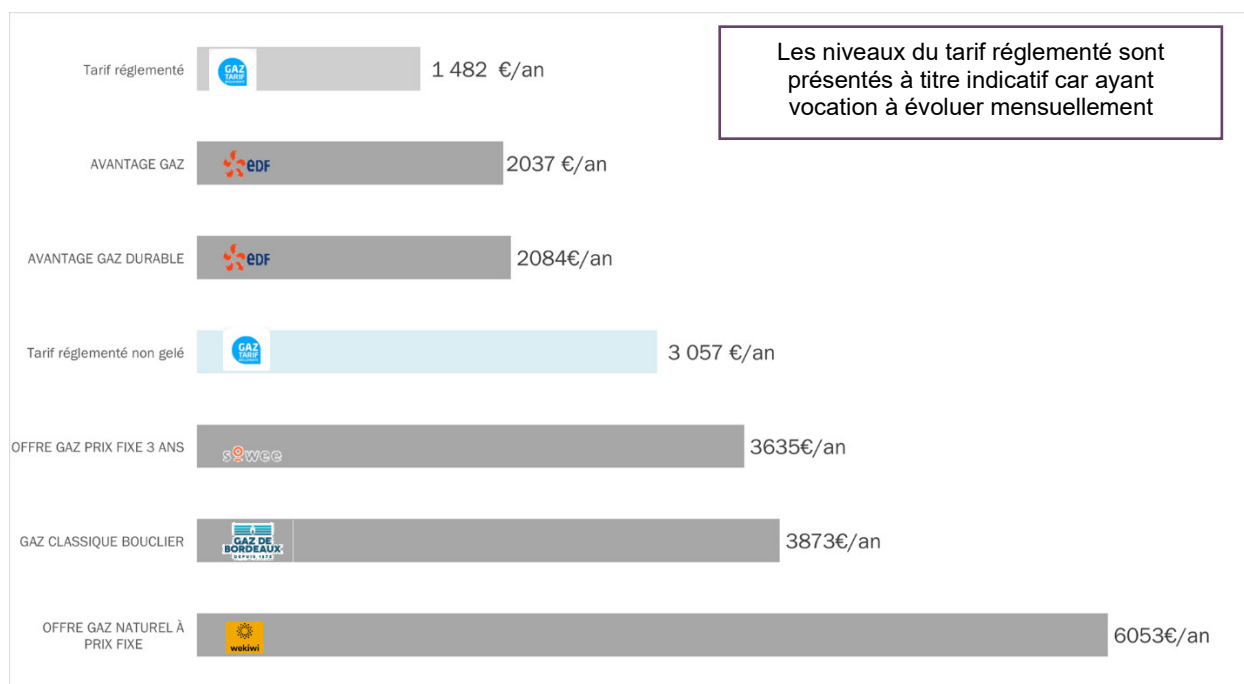
**Figure 467 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »**





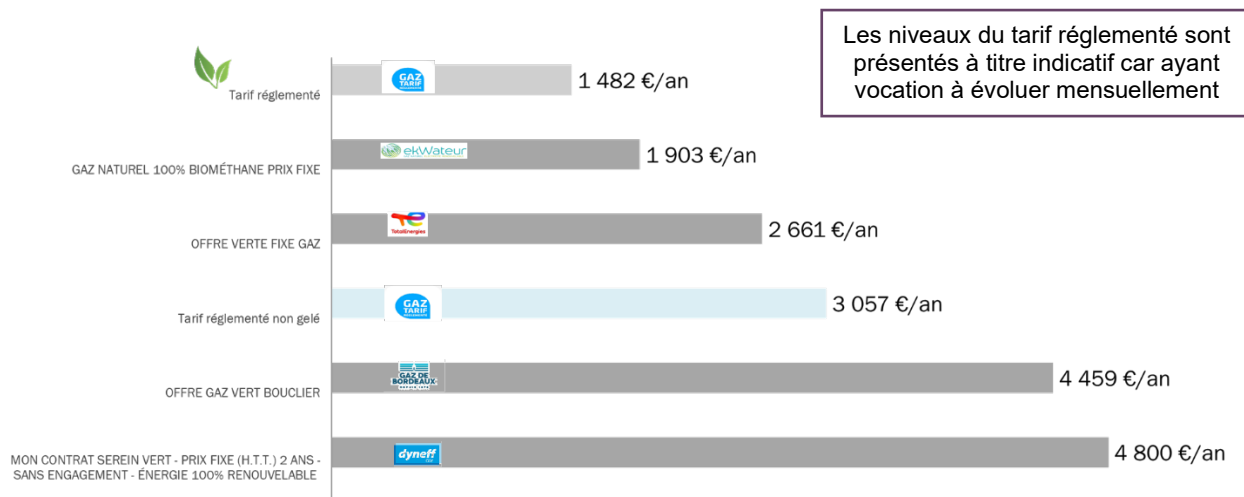
**Offres à prix fixe**

**Figure 489 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »**



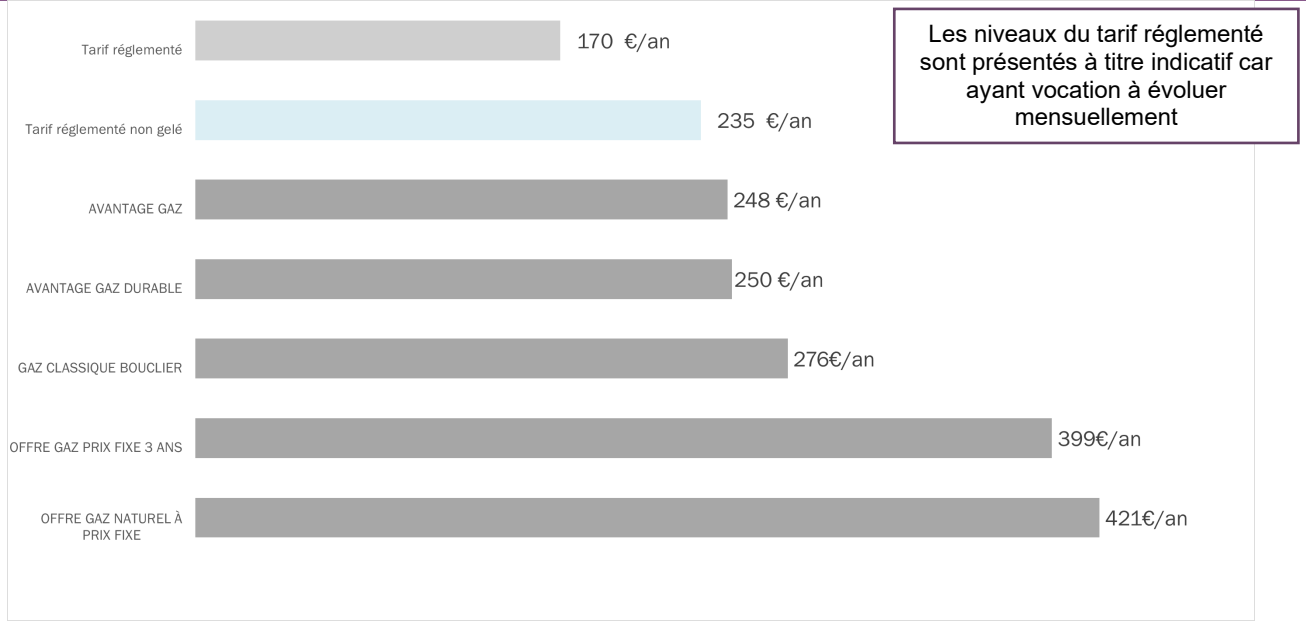
Source : Comparateur d'offres énergie-info au 30 septembre 2022

**Figure 490: Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »**



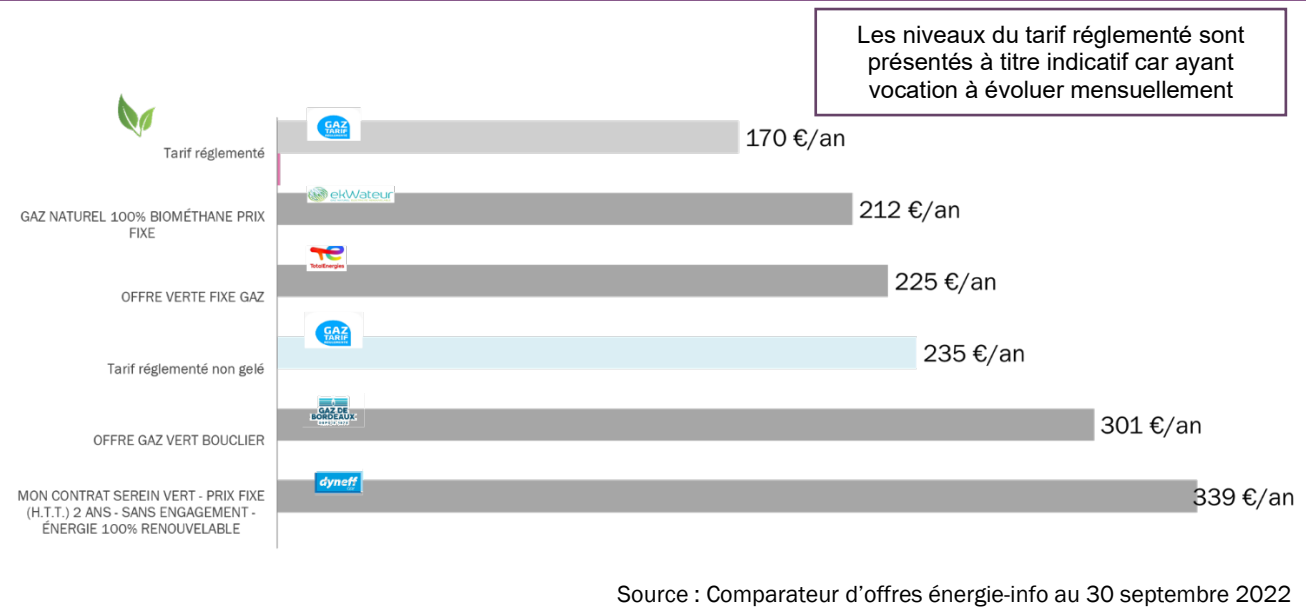
Source : Comparateur d'offres énergie-info au 30 septembre 2022

**Figure 51 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »**



Source : Comparateur d'offres énergie-info au 30 septembre 2022

**Figure 52 : Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »**



Source : Comparateur d'offres énergie-info au 30 septembre 2022

## **GLOSSAIRE**

### **GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ**

**Entreprise Locale de Distribution (ELD)** : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

**Livraison sur le marché de gros** : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

**Mise en service** : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- Mise en service sur un nouveau site : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- Mise en service sur un site existant : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

**Nombre de sites** : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

**Site** : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

**Site en offre de marché** : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

**Ventes brutes mensuelles** : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé)
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

### **GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE**

**Fournisseur historique** : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

**Fournisseur alternatif** : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

**Nombre de sites** : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).

**Segments du marché de détail** : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.



- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

**Zones non interconnectées (ZNI) :** zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

### **GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ**

**Fournisseur historique :** un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en gaz naturel regroupent ENGIE (ex GDF Suez), Total Energie Gaz et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

**Fournisseur alternatif :** les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

**Consommation :** la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation réalisée de l'année précédente. La consommation annualisée des sites distribution correspond à la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour chaque année au 1er avril.

**Nombre de sites :** un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

**Point d'échange de gaz – PEG :** point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

**Segments de marché :** le marché est divisé en 3 segments :

- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

**Zone d'équilibrage :** zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.

## INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des sites en électricité .....	9
Figure 2 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché.....	11
Figure 3 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché .....	11
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 30 septembre 2022.....	12
Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 septembre 2022 .....	12
Figure 6 : Indice HHI par segment de marché .....	13
Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur.....	14
Figure 8 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel.....	19
Figure 9 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel .....	19
Figure 10 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel.....	20
Figure 11 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel .....	21
Figure 12 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel .....	21
Figure 13 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle.....	22
Figure 14 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 30 septembre 2022.....	23
Figure 15 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2022 .....	24
Figure 16 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA.....	26
Figure 17 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA.....	26
Figure 18 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base.....	27
Figure 19 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base .....	28
Figure 20 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC .....	28
Figure 21 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC .....	29
Figure 22 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base .....	29
Figure 23 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base .....	30
Figure 24 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC.....	30
Figure 25 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC.....	31
Figure 26 : Typologie des sites en gaz naturel.....	33
Figure 27 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché.....	35
Figure 28 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché.....	35
Figure 29 : Répartition des sites par type d'offre au 30 septembre 2022 .....	36
Figure 30 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 septembre 2022.....	36
Figure 32 : Indice HHI par segment de marché.....	37
Figure 33 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel .....	41
Figure 34 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel .....	42
Figure 35 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel .....	42
Figure 36 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel .....	43
Figure 37 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel .....	43
Figure 38 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel.....	44
Figure 39 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle.....	45

Figure 40.1 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 30 septembre 2022 .....	46
Figure 40.2 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 30 septembre 2022 – en l'absence de gel tarifaire .....	46
Figure 41 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2015 par mégawattheure .....	48
Figure 42 : Evolution en base 100 depuis janvier 2020 des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes .....	48
Figure 44 : Évolution de la facture de gaz pour un client type chauffage (en €/an) - hors bouclier tarifaire .....	50
Figure 45 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage » .....	51
Figure 46 : Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage » .....	52
Figure 47 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine » .....	52
Figure 48 : Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine » .....	53
Figure 49 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage » .....	54
Figure 50: Comparaison des offres vertes de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage » .....	54

## INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites .....	10
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée .....	10
Tableau 3 : Liste des fournisseurs nationaux d'électricité enregistrés sur le site energie-info et actifs au 30 septembre 2022 .....	15
Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé .....	18
Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur .....	24
Tableau 6 : Synthèse en nombre de sites .....	34
Tableau 7 : Synthèse en consommation annualisée .....	34
Tableau 8 : Liste des fournisseurs nationaux de gaz naturel enregistrés sur le site energie-info et actifs au 30 septembre 2022 .....	38
Tableau 9 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé .....	41





